

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
DIRECTION : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-18

---

*Ce numéro comporte deux séances. La onzième séance est encartée entre les pages 658 et 659*

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

10<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du mardi 25 octobre 1988**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

1. **Procès-verbal** (p. 649).
2. **Décès d'un ancien sénateur** (p. 649).
3. **Marine marchande.** - Discussion d'une question orale avec débat (p. 649).  
  
MM. Josselin de Rohan, Claude Prouvoyeur, Jacques Mellick, ministre délégué auprès du ministre des transports et de la mer, chargé de la mer.  
Clôture du débat.
4. **Report d'une question orale avec débat** (p. 653).
5. **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 653).

*Suspension et reprise de la séance* (p. 654)

### PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY

6. **Défense des droits de l'Homme.** - Discussion de questions orales avec débat (p. 654).  
  
MM. Pierre-Christian Taittinger, Jean-Luc Mélenchon, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Charles Descours, Jacques Habert, Charles Lederman, Jean-Pierre Bayle, Marcel Vidal, Pierre Lacour, André Rouvière, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.  
Clôture du débat.
7. **Dépôt de questions orales avec débat** (p. 665).
8. **Renvois pour avis** (p. 666).
9. **Reprise d'une proposition de loi** (p. 666).
10. **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 666).
11. **Ordre du jour** (p. 666).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente-cinq.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

### DÉCÈS D'UN ANCIEN SÉNATEUR

**M. le président.** J'ai le regret de vous faire part du décès, survenu le 21 octobre 1988, de notre ancien collègue M. Maximilien Quenum-Possy-Berry, qui fut sénateur du Dahomey de 1955 à 1959.

3

### MARINE MARCHANDE

#### Discussion d'une question orale avec débat

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion de la question orale avec débat suivante :

M. Josselin de Rohan demande à M. le ministre délégué auprès du ministre des transports et de la mer, chargé de la mer, de lui faire connaître les grandes orientations de sa politique dans le domaine de la marine marchande (N° 13).

La parole est à M. de Rohan, auteur de la question.

**M. Josselin de Rohan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre marine marchande est dans un état alarmant : en 1979, notre flotte de commerce comptait 400 navires, totalisant 11,5 millions de tonneaux de jauge brute ; en 1988, elle se compose de 240 navires, dont 26 immatriculés aux îles Kerguelen, pour un total de 4 661 850 tonneaux de jauge brute.

La moyenne d'âge de cette flotte est de 10,4 ans contre 7,6 ans pour les flottes de nos partenaires de l'O.C.D.E. En 1977, la flotte marchande couvrait 27 p. 100 de nos échanges maritimes contre 16 p. 100 en 1987, alors que 60 p. 100 de notre commerce extérieur est acheminé par voie maritime.

Enfin, la baisse des emplois est constante puisque les effectifs globaux du personnel navigant sont passés de 18 680 personnes en 1985 à 12 420 au 1<sup>er</sup> janvier 1988. La diminution des effectifs a été de 14 p. 100 de 1986 à 1987.

Toutes ces données montrent que, faute d'une volonté politique ferme, notre marine marchande sous pavillon français est menacée à terme de disparition et elles ne font que justifier ce que Philippe-Auguste disait déjà, de manière désabusée, en l'an 1204, à savoir que les Français ignoraient la voie de la mer.

Permettez-moi, monsieur le ministre, avant d'aborder le fond de ma question, de marquer mon étonnement devant la décision que vous avez prise d'engager un « souffleur », au demeurant parlementaire distingué, pour réfléchir à votre place sur un avenir possible pour notre marine marchande et dégager des solutions.

Outre que cette méthode n'est guère flatteuse pour vos services, elle conduit à retarder le moment de l'action alors que des décisions urgentes s'imposent. Vous disposiez pourtant, pour vous éclairer, du rapport Lathière, des conclusions des groupes de travail du conseil supérieur de la marine marchande et - pardonnez notre immodestie - du rapport d'information établi par la commission des affaires économiques et du Plan en juin dernier.

Je ne suis pas seul de mon opinion puisqu'un dirigeant syndical très estimable et connu, M. Roland Andrieu, qui a appartenu, d'ailleurs, au cabinet de l'un de vos prédécesseurs, après avoir rendu hommage au sérieux de notre travail, s'exprime ainsi dans *Le Marin* du 7 octobre 1988 : « Assez de diagnostics, nous les connaissons. Des remèdes, c'est ce qu'il faut, et d'urgence ».

Monsieur le ministre, entendez-vous, avec l'appui du Premier ministre et le soutien du ministre de l'économie et des finances, sans lequel rien ne peut se faire dans ce pays, mettre en œuvre dans les prochaines semaines un plan complet et cohérent de redressement de notre flotte de commerce ?

Avez-vous l'intention de vous battre pour maintenir sous pavillon français une partie importante de la flotte marchande et, le cas échéant, aménager le pavillon des Kerguelen pour permettre à un certain nombre de nos navigateurs d'éviter le licenciement total ou l'obligation d'embarquer sur des navires battant pavillon étranger, le plus souvent - on le sait - des pavillons économiques de complaisance ?

Si vous choisissez de conforter le pavillon français, quels moyens utiliserez-vous dans les domaines financier, réglementaire, social et dans celui de la formation ?

Croyez-vous que, dans le domaine financier, le fait de ne voir inscrits à votre budget que 50 millions de francs de crédits de paiement pour les aides à l'investissement incitera nos armateurs à investir alors que nombre de navires hors d'âge - on en a dénombré, je crois, quarante-quatre - doivent sortir de flotte, que la volonté de les remplacer existe et que les besoins en crédits de paiement seraient au minimum de 80 millions de francs ? Est-ce de bon augure ?

L'aide aux achats neufs sera-t-elle étendue à tous les types de navires, ainsi que l'aide à l'investissement pour les achats d'occasion ?

Etes-vous prêt à mettre un terme à l'absurde assujettissement des navires français à la taxe professionnelle, à exonérer les plus-values de cession en cas de réemploi, à accorder aux navigateurs dans les transports internationaux une exonération de l'impôt, sur le revenu ?

Etes-vous disposé, comme nous le suggérons dans notre rapport, à modifier les réglementations très contraignantes sur les effectifs à bord, les normes techniques et les régimes d'embarquement, qui sont la cause de surcoûts non négligeables pour nos armements ?

Etes-vous d'avis d'engager très rapidement une réflexion sur le rapprochement entre le régime général de la sécurité sociale dans le domaine de l'assurance maladie et le système de couverture traditionnel géré par l'établissement national des invalides de la marine, ainsi que sur les modalités d'embauche et de durée du travail ?

Quelle sera votre politique de la formation ?

Favoriserez-vous l'établissement de carrières courtes et les reconversions, le recyclage et la polyvalence ? Comptez-vous maintenir le même nombre d'écoles maritimes en activité alors que les effectifs scolaires ne cessent de diminuer ?

Enfin, pensez-vous agir dans le cadre de la Communauté économique européenne et de quelle manière ?

Certes, nous mesurons les difficultés de votre tâche. Nos partenaires, et non des moindres - je pense à de grandes puissances maritimes comme la Grande-Bretagne, la Grèce et, dans une moindre mesure, la République fédérale d'Allemagne - ne sont guère partisans - c'est le moins que l'on puisse dire - d'une politique maritime commune.

Nous ne devons pas nous résigner, cependant, à limiter l'action communautaire au respect des règles de la concurrence ou même à la seule lutte contre les concurrences déloyales des tiers.

Comptez-vous prendre des initiatives, lors de la présidence française, pour rapprocher notre législation maritime de celle de nos partenaires et entreprendre une harmonisation des politiques sociales et fiscales ?

Etes-vous hostile à la création d'un pavillon luxembourgeois, dont les règles, si elles sont convenablement conçues et aménagées, permettraient d'éviter l'évasion des navires vers des pavillons économiques de complaisance ?

Monsieur le ministre, la communauté maritime française est numériquement faible, elle ne représente pas un groupe de pression considérable ; aussi sa voix n'est-elle guère entendue.

Cette communauté maritime est aujourd'hui démoralisée et démobilisée parce qu'elle ne distingue pas son avenir et qu'elle ne se sent ni comprise ni soutenue.

Bien sûr, nous ne devons pas généraliser : il existe des armateurs prospères et performants. Mais peuvent-ils continuer à se développer sous pavillon français ?

Oui, si le Gouvernement accepte de prendre un certain nombre de mesures que je n'ai fait qu'esquisser. Non, si les moyens vous sont chichement comptés.

Le gouvernement de Jacques Chirac, sous l'impulsion de M. Ambroise Guellec, avait entrepris de redresser une situation très compromise en faisant adopter certaines dispositions très heureuses. Elles étaient partielles, il fallait les compléter, elles avaient le mérite de la cohérence et de l'opportunité.

Il faut aujourd'hui aller plus loin encore et agir sur tous les claviers si nous voulons sauvegarder notre flotte. Sans doute les aides, les allègements fiscaux ou sociaux constituent-ils des charges pour le Trésor, mais c'est à ce prix seulement que le salut est possible.

Au demeurant, que pèsent les charges devant le coût du soutien aux marchés agricoles ou, par exemple, du revenu minimum d'insertion ?

Le Gouvernement se doit de prendre sans tarder les décisions indispensables et inéluctables qu'appelle la situation de notre marine marchande.

Prenons garde, en repoussant à demain ce qui aujourd'hui s'impose, d'obérer l'avenir en laissant le champ libre à des concurrents qui s'assureront nos parts de marché ou en incitant nos entrepreneurs à rechercher d'autres pavillons moins contraignants que le nôtre.

Soyez certain, si vous êtes décidé à lutter pour arracher notre flotte de commerce au déclin qui la guette, de l'appui de toutes les formations de cette assemblée.

Voyez-vous, si, par malheur, notre marine marchande devait disparaître, ce ne serait pas seulement un affaiblissement de notre défense nationale, un handicap supplémentaire pour notre commerce extérieur, ce serait aussi une perte irréparable pour notre culture, un appauvrissement de la nation.

Nos armateurs et nos marins ont porté très loin et très haut notre pavillon, avec profit et avec honneur. Des régions entières - la mienne en particulier - ont trouvé dans la marine marchande des emplois pour leurs fils et une source de développement dans tous les domaines.

Monsieur le ministre, le Gouvernement porterait une lourde responsabilité si son inaction aboutissait à désespérer ceux de nos compatriotes qui comptent parmi les meilleurs et, puisque nous nous approchons du moment où nous allons célébrer le deux centième anniversaire de la Révolution de 1789, rappelez-vous ce que disait Vergniaud : « Gardez-vous de demander du temps, le malheur n'en accorde pas ». *(Applaudissements sur les travées du R.P.R.)*

**M. Henri Belcour.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Prouvoeur.

**M. Claude Prouvoeur.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nul ne s'étonnera que le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, qui va prochainement s'intéresser au budget des ports maritimes dans le cadre de la discussion budgétaire, attire l'attention des pouvoirs publics sur la relance nécessaire de l'activité des ports maritimes français.

Maire d'un port, Dunkerque, gravement touché par la crise de la construction navale et de la sidérurgie, il me semble que différentes dispositions devraient pouvoir être prises afin de rééquilibrer l'activité commerciale de nos ports, durement frappés par la concurrence internationale.

A ce titre, la fiscalité joue un rôle important et, en son sein, la taxe professionnelle pèse particulièrement lourd sur les activités de manutention.

Les opérations liées au commerce extérieur français sont exonérées de la T.V.A. tant à l'import qu'à l'export, ce qui est logique pour des opérations internationales.

Cette logique n'est pas respectée pour l'assiette de la taxe professionnelle. Cela est d'autant plus aberrant pour les opérations effectuées à bord de navires étrangers en vertu du principe d'extra-territorialité. Ces navires représentent les deux tiers des escales dans les ports français.

Aussi, une mesure simple consisterait à exclure de l'assiette de la taxe professionnelle les opérations internationales de manutention, c'est-à-dire toutes celles qui sont en liaison avec le navire. Ne resteraient assujetties que les opérations purement françaises, c'est-à-dire la mise à terre et le stockage.

Cela renforcerait les mesures prises en matière douanière au titre des magasins francs et améliorerait la balance des paiements française en favorisant l'activité des ports français.

En conclusion, je précise que la taxe professionnelle a représenté en 1986 plus de 16 p. 100 de la masse salariale contre 3 p. 100 en 1976. Il me semble donc urgent que les pouvoirs publics s'intéressent à cette situation. C'est un problème que je ne manquerai d'ailleurs pas d'évoquer dans le cadre de la discussion budgétaire sur les ports maritimes. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jacques Mellick, ministre délégué auprès du ministre des transports et de la mer, chargé de la mer.** Monsieur de Rohan, vous avez souhaité connaître les orientations du Gouvernement à l'égard de la marine marchande française. Vous avez souligné l'évolution préoccupante depuis plusieurs années, et qui s'est accélérée entre 1985 et ce jour, du nombre de navires sous pavillon français, ainsi que l'évolution concomitante des emplois de navigants, comme de sédentaires.

Le développement maximal de notre flotte se situe en effet en 1978. Depuis lors, en une dizaine d'années elle a perdu plus de la moitié de son tonnage de jauge, près de la moitié du nombre de ses navires et de ses navigants.

Les difficultés qui affectent l'évolution de notre flotte de commerce appellent, plus que jamais, une politique cohérente et en profondeur.

Quels en sont les éléments déterminants ?

Notre pays sait que la prospérité nationale passe par celle de son commerce extérieur. Nos échanges internationaux représentent environ 400 millions de tonnes de marchandises, pour une valeur de 2 000 milliards de francs. La voie maritime en assure l'acheminement du quart en valeur de produits, mais de plus de la moitié en tonnage, compte tenu de la part prise par les matières premières importées.

Ainsi, notre pays est-il globalement consommateur, pour le seul acheminement de ses échanges, de plus de 30 milliards de francs de transports maritimes internationaux.

Dans ce contexte, monsieur le sénateur, peut-on imaginer de s'en remettre exclusivement à une flotte sous pavillon étranger, assurant en apparence des transports maritimes aux coûts les plus bas possibles ?

La question se pose en effet dans les mêmes termes à tous les pays de la Communauté économique européenne : la première puissance commerciale du monde, qu'ils forment ensemble, ne saurait laisser entièrement à d'autres le soin du transport maritime des marchandises qu'elle échange avec le monde entier.

Nos seuls intérêts maritimes et commerciaux interdisent une attitude de disparition d'une capacité nationale d'intervention sur le marché du transport maritime. Les risques

indirects qu'une telle attitude ferait courir à la compétitivité internationale des grands chargeurs français doivent être appréciés à leur juste valeur par la collectivité nationale, mais aussi, en priorité, par ces chargeurs eux-mêmes.

Par ailleurs, les entreprises de transport maritime françaises constituent, en elles-mêmes, un ensemble important de prestataires de services opérant sur un marché international.

Globalement, l'armement français réalise un chiffre d'affaires d'un peu moins de 20 milliards de francs. Il emploie, vous l'avez dit, environ 12 000 navigants à ce jour, officiers ou marins, ainsi que 6 000 sédentaires pour assurer les différents services à terre. Près de 40 p. 100 de son chiffre d'affaires est obtenu en transportant des marchandises ne relevant pas de nos échanges extérieurs. La clientèle de l'armement français se situe donc de plus en plus hors de l'hexagone et son fonds de commerce doit s'apprécier par rapport au marché mondial.

Le transport international, notamment de marchandises diverses, est une activité dont l'organisation devient chaque jour plus complexe. La prestation de services attendue par les chargeurs doit être sans cesse plus complète dans sa consistance, plus ajustée aux besoins spécifiques de chaque usager, au regard d'une économie industrielle où la réduction des stocks tend à devenir la règle.

Le transport maritime constitue donc bien, aujourd'hui, un des maillons d'organisations de transport devenues multimodales, ce qui place ces activités parmi les activités tertiaires de pointe. Elles demandent aujourd'hui non seulement des moyens matériels coûteux, mais aussi la capacité à organiser des circuits sophistiqués de circulation des informations et la disponibilité de mains-d'œuvre spécialisées, compétentes et formées aux techniques modernes.

Les entreprises de pays développés comme le nôtre doivent naturellement trouver leur place dans ces activités de services devenues plus complexes. Il n'y a pas, à mes yeux, de fatalité qui amènerait à considérer que nos entreprises ont un niveau de technologie et un niveau de coût de main-d'œuvre trop élevés pour le transport maritime. Il n'y a, dès lors, pas de fatalité qui les conduirait inéluctablement à abandonner toute activité productrice de moyens et de services de transports maritimes, bien au contraire.

Encore faut-il que nos entreprises de transport maritime établissent durablement leur compétitivité.

Depuis quelques années, l'attention s'est portée sur le coût de la main-d'œuvre - vous avez vous-même insisté sur ce point, monsieur le sénateur. Permettez-moi cependant de trouver que l'analyse de ce seul facteur de production est quelque peu sommaire. L'économie maritime, vous le savez bien, est plus complexe. Ce n'est pas pour rien que le savoir-faire joue un rôle important dans les activités maritimes, savoir-faire que possèdent largement les personnels sédentaires et navigants des armateurs français, comme les personnels des diverses entreprises françaises auxiliaires de transport maritime.

La clef de la réussite, c'est-à-dire de la consolidation des entreprises et, par conséquent, des emplois, est dans la restauration de la compétitivité et de la qualité : compétitivité et qualité des services ; compétitivité et qualité des hommes ; compétitivité et qualité des organisations.

La marine marchande française est confrontée, à l'instar des autres flottes européennes, à un très important défi en la matière, défi que met clairement en évidence, vous le savez, l'essor récent des flottes des quatre nouveaux pays industrialisés d'Asie : Taiwan, Hong Kong, Singapour et la Corée du Sud.

A ce défi structurel de compétitivité, il convient d'apporter des réponses de fond qui se situent dans une politique axée sur la durée.

Je ne suis pas partisan d'un catalogue de mesures conjoncturelles et pointillistes, comme on l'a trop fait dans le passé et singulièrement ces deux dernières années.

L'adaptation aux nouvelles conditions de la concurrence internationale ne se fera pas par une simple transition de courte durée. Une aide forfaitaire à l'exploitation, comme l'aide structurelle mise en place en 1986, et qui constitue à la fois un dispositif exceptionnel et temporaire, n'est pas à la hauteur des restructurations économiques, techniques, financières ou d'organisation que nécessite l'armement français : sa situation présente sur le marché international du transport maritime le montre clairement. La non-utilisation des crédits

au cours de l'année 1988 par les armateurs eux-mêmes, l'absence de dossier en témoignage de manière explicite. Lors de la discussion du budget de la mer, nous verrons ensemble les raisons qui ont conduit à cette situation. Les solutions à mettre en œuvre doivent, à mes yeux, rester également empreintes du sceau du réalisme et du pragmatisme.

Dans le rapport que vous avez établi, monsieur le sénateur, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan de cette assemblée, vous avez repris l'idée de la création d'un pavillon européen qui constituerait un pavillon économique pour l'ensemble des pays de la Communauté.

Je crois, comme vous, que le problème de la flotte française est, au-delà des spécificités nationales, celui de la plupart des flottes européennes. Encore faut-il placer dans l'Europe des espoirs réalistes et non pas attendre d'elle la mise en œuvre, à court terme, de vœux pieux comme le « pavillon européen ». Cependant, nous ne négligerons aucun effort, à l'occasion de la présidence française du second semestre de l'année 1989, pour tenter d'inscrire cette question à l'ordre du jour.

En revanche, il est important qu'émerge enfin, à l'échelon européen, la claire conscience de la nécessité d'une politique concertée de protection et de développement des marines marchandes européennes. Le renforcement de la politique de protection, bien insuffisamment initiée par les quatre règlements de 1986, ou la mise en place de « mesures positives » doivent, à mes yeux, progresser dans l'année à venir ; nous nous y efforcerons, comme je viens de le rappeler.

Nous pouvons envisager aussi le développement par la Communauté européenne d'un marché maritime libre et commun : encore faut-il que les mécanismes mis en place ne servent pas, en fait, en priorité les intérêts d'entreprises relevant de pays extérieurs à la Communauté et qui limitent soigneusement l'entrée sur leur propre marché des entreprises maritimes communautaires.

La restauration durable de la compétitivité de l'armement français doit se faire dans un environnement durable de surcapacité du transport maritime mondial. Certes, plusieurs secteurs du marché marquent déjà des signes tangibles de reprise ; de bons espoirs de redressement existent pour d'autres. Le temps semble heureusement fini où les taux de fret couvraient péniblement le coût d'exploitation marginal courant des navires, mais ne dégageaient aucune capacité à rémunérer le capital engagé ou à préparer le renouvellement des outils de production.

Pour autant, ne pêchons pas par excès d'optimisme. L'excédent de capacité de transport par rapport à la demande subsiste sur de nombreux segments du marché. La concurrence des nations maritimes traditionnelles, mais aussi des nouveaux venus sur la scène maritime mondiale reste exacerbée. Les taux de fret ont toutes les chances de ne pas retrouver les niveaux atteints avant 1980. La recherche systématique de coûts de production bas est la règle générale de ce secteur d'activité, complètement international pour la plupart de ses composants.

Le navire - je crois que nous pouvons tous partager cette idée - est un outil de production, par essence, mobile : les diverses fonctions qui lui sont nécessaires - fonctions techniques, fonctions opérationnelles, fonctions commerciales, fonctions financières - ne s'en délocalisent que plus facilement.

Une délocalisation excessive des moyens de production n'est pas acceptable à mes yeux, notamment parce qu'elle entraîne un risque inacceptable de délocalisation des centres de décision : tous les grands pays ont à faire face à cette réalité, y compris le Japon et les États-Unis.

Il faut rappeler qu'une capacité de transport maritime nationale constitue un vecteur et un soutien à l'exportation de marchandises et d'équipements. Il faut souligner qu'une capacité de transport maritime nationale est un atout en cas de crise internationale, mais aussi qu'une marine marchande nationale est un élément de présence sur les mers et dans les ports du monde entier. Il faut noter, par ailleurs, qu'une marine marchande est le support logistique naturel de la marine nationale. Il faut mesurer, enfin, que le « savoir-faire » et les compétences humaines dans un secteur d'activité complexe comme le transport maritime peuvent être rapidement perdus, mais sont, en revanche, longs à reconstituer.

Voilà le paysage dans lequel doit s'inscrire la politique maritime française. Conjointement avec M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer, j'ai proposé au Premier

ministre non pas un « souffleur », comme vous l'avez qualifié, mais un parlementaire en mission chargé de faire des propositions au Gouvernement afin de définir avec tous les partenaires - industriels, armateurs et représentants des organisations syndicales - une politique lucide du transport maritime.

Il ne s'agit pas d'ajouter un nouveau rapport au rapport Lathière et au vôtre, monsieur le sénateur, mais cette mission de réflexion et de proposition sur les moyens propres à assurer l'adaptation de la flotte de commerce française aux mutations structurelles en cours semble être la bonne méthode, car il s'agit de faire en sorte que la préparation des solutions s'effectue dans un esprit trilatéral.

Ainsi que l'écrit M. Michel Rocard, Premier ministre, dans la lettre de mission de M. Le Drian, notre industrie de transport maritime doit s'adapter, se moderniser et renforcer sa compétitivité pour faire face aux bouleversements considérables du transport maritime mondial.

Compte tenu des enjeux de tous ordres qui s'attachent à cette activité, la France ne saurait être absente de la scène du transport maritime international. Aussi la situation actuelle nécessite que soient définies des solutions qui ne soient pas seulement conjoncturelles, mais qui tendent à une adaptation en profondeur et durable.

Les travaux à mener devront envisager tous les scénarios d'évolution possibles et aucune piste de réflexion ou aucun type d'action ne saurait être exclu *a priori*.

Les enjeux économiques et sociaux, dans ce secteur d'activité, étant indissolublement liés, M. Le Drian devra également examiner les mesures susceptibles d'accompagner l'évolution de l'emploi, en particulier le développement des formations initiales et professionnelles, pour les personnels navigants comme pour les personnels à terre.

Dans sa réflexion, M. Le Drian devra étroitement associer les partenaires sociaux du secteur du transport maritime. Au-delà des consultations individuelles, il est souhaitable que, sous son égide, puisse s'engager un débat entre ces partenaires aboutissant à des propositions qui fassent l'objet d'un large accord et qui, ainsi, seront d'autant plus crédibles qu'elles seront souhaitées de tous.

Aux côtés de M. Le Drian, j'ai nommé l'un de mes collaborateurs, ce qui prouve que mon administration, mon cabinet et moi-même entendons nous engager dans cette réflexion qui doit conduire à la prise de décisions. Il appartient, en effet, à l'Etat d'assumer pleinement les responsabilités qui lui incombent, c'est-à-dire la mise en place de règles du jeu claires et stables, en matière sociale, économique, financière, fiscale ou administrative.

Mais, à partir de là, il convient que les partenaires sociaux définissent, par un dialogue approfondi et constructif, les meilleures solutions d'évolution pour l'armement dans son ensemble et pour chacune des entreprises. Je regrette vivement pour ma part que la crise du transport maritime ait conduit, ces deux dernières années, à un appauvrissement manifeste de la négociation paritaire dans la marine marchande française. Les nécessaires efforts de chacun ont, en effet, d'autant plus de chance de se réaliser et d'être efficaces qu'ils ont été expliqués, qu'ils ont été définis en commun, qu'ils ont été assortis d'engagements sur les objectifs économiques et sociaux qu'ils visent à obtenir.

Les voies et moyens d'une politique dans le domaine de la marine marchande restent à définir. Mais, d'ores et déjà, la méthode d'élaboration de cette politique est en place.

Les objectifs généraux du Gouvernement sont clairs. Monsieur de Rohan, vous avez énuméré un certain nombre de mesures ; bien entendu, aussi bien M. Le Drian que mon administration et moi-même, nous ne manquerons pas d'y réfléchir. Je vous le rappelle, notre volonté est à la fois de promouvoir l'efficacité économique et l'indispensable esprit d'entreprise, et d'assurer au maximum sur nos bateaux l'emploi de marins et d'officiers français.

En ce qui concerne les établissements publics portuaires, monsieur Prouvoyeur, vous avez fait part de votre souhait que soit examiné le problème de la taxe professionnelle. J'ai passé toute la journée d'hier sur le port du Havre et j'en suis revenu fort enthousiaste. En effet, j'ai été frappé par la capacité des hommes, dirigeants du port, chefs d'entreprise mais aussi responsables syndicaux, à mettre en application un projet et des objectifs qu'ils avaient, au préalable, définis en commun.

Ce qui se passe sur le port du Havre est, à mes yeux, un exemple à suivre. Je souhaite, en tout cas, que puisse s'instaurer la même démarche à l'échelon de notre flotte marchande.

A l'image de ce qu'il fait dans l'ensemble de sa politique économique, le Gouvernement souhaite, pour ce secteur particulier de la flotte marchande, concilier efficacité économique et consensus social. Il entend moderniser les outils techniques, les organisations et les mentalités, par un effort important d'innovation technologique et de formation. Il ne conçoit de le faire que s'il rencontre la participation et l'adhésion actives des partenaires sociaux de ce secteur économique.

Compte tenu des enjeux économiques, sociaux, stratégiques, le Gouvernement fera en sorte que la flotte de commerce contribue à préserver l'importante dimension maritime de notre pays que M. le Premier ministre a rappelée tout récemment.

**M. Josselin de Rohan.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. de Rohan.

**M. Josselin de Rohan.** Monsieur le ministre, permettez-moi d'abord de vous remercier d'avoir pris le temps de répondre aussi exhaustivement et aussi rapidement à la question que je vous ai posée, qui préoccupe, vous l'avez bien senti, la communauté maritime de ce pays. J'ai pris acte de vos bonnes intentions, dont je ne doute absolument pas.

Je voudrais vous dire, monsieur le ministre, que vous gouvernez comme vous l'entendez. Vous avez choisi de recourir à la formule du parlementaire en mission, c'est votre affaire. Je pense, quant à moi, qu'un ministre en charge d'un secteur doit déjà avoir des idées et qu'il doit s'appuyer sur une administration qui en a. Vous avez une autre opinion, c'est votre droit.

Cela dit, ce que je conteste, c'est que l'on repousse à six mois des décisions qui, me semble-t-il, s'imposent d'urgence. Je ne suis pas le seul à le dire : j'ai cité tout à l'heure les propos d'un syndicaliste, très estimé dans la marine marchande, qui considère qu'il faut agir vite. M. Vieljeu, armateur bien connu, qui a été président du comité central des armateurs de France, dit la même chose. Si l'employeur et le représentant des salariés sont d'accord sur ce point, c'est bien qu'il faut faire quelque chose.

Vous avez raison de dire que le problème de la flotte française n'est pas exclusivement un problème de surcoût social. Je vous suis intégralement sur ce point ; d'ailleurs, notre rapport le dit.

Pour restaurer la compétitivité, il faut aussi agir sur l'environnement de l'entreprise.

La fiscalité est un point très important. Exonérer, par exemple, les plus-values de cession en cas de réinvestissement, c'est faciliter l'investissement. Supprimer la taxe professionnelle sur des navires qui réalisent leur chiffre d'affaires dans des eaux internationales, c'est mettre nos entreprises à parité de concurrence avec leurs concurrents. Agir dans le domaine de la réglementation des effectifs à bord, c'est supprimer des contraintes que n'ont pas nos concurrents et qui alourdissent encore les coûts d'exploitation de nos armateurs.

Enfin, engager une réflexion pour l'harmonisation des régimes sociaux des marins avec le régime général de sécurité sociale s'impose ; c'est délicat, je le reconnais, nous savons que cela prendra du temps, mais nous savons aussi que, si nous ne le faisons pas, continuera de peser sur les coûts d'exploitation de nos armateurs une contrainte très grande. Vous savez comme moi que le pavillon britannique, pour ne parler que de lui, n'a pas les mêmes contraintes que le nôtre dans le domaine social, puisque la cotisation patronale n'existe pas et que son équivalent est budgétisé. Raison de plus pour entreprendre le travail.

En ce qui concerne l'Europe, je suis de votre avis : le pavillon européen est, pour l'instant, quelque peu chimérique. Si nous avons parlé du pavillon luxembourgeois, c'est parce que, en l'état actuel des choses, il permet d'alléger un certain nombre de contraintes qui pèsent sur les pavillons nationaux, tout en évitant de créer un pavillon de seconde zone, un pavillon qui s'affranchirait de toute contrainte sociale et même morale. Il y a, dans ce domaine, une piste à creuser, un effort de réflexion à entreprendre.

J'en terminerai, car je ne veux pas abuser du temps du Sénat ni me faire rappeler à l'ordre par M. le président...

**M. le président.** Vous disposez de dix minutes, mon cher collègue. Il vous en reste encore six.

**M. Josselin de Rohan.** Certes, mais je n'allongerai pas inutilement mon propos.

Je constate donc que nous sommes en désaccord. J'estime, pour ma part, qu'il faut agir maintenant et mettre en place dès à présent un plan de redressement qui permettra à notre marine marchande de sortir du marasme dans lequel elle se trouve, en ce qui concerne en tout cas le pavillon français.

S'agissant de l'investissement - et ce sera le dernier point que j'aborderai - vous avez dit tout à l'heure que la preuve que les mesures qui ont été prises n'étaient pas efficaces, c'est que les crédits qui avaient été prévus pour l'aide à l'investissement n'avaient pas été utilisés. Mais, monsieur le ministre, l'armement dépend aussi très largement des conditions dans lesquelles s'exerce le marché. Certaines conjonctures permettent de commander un certain nombre de matériels, d'autres ne sont pas favorables. Lorsque les taux de fret « dépriment », l'armateur, c'est évident, n'est pas incité à investir. Lorsque, au contraire, ils se redressent, l'armateur sait qu'il pourra rembourser ses emprunts et, par conséquent, il est incité à investir. Il faut accompagner cet effort d'investissement lorsque la conjoncture s'éclaire, et, c'est le cas. C'est pourquoi, si les crédits de paiement augmentent, ils seront très vraisemblablement utilisés. Il faut que vous suiviez plus attentivement la conjoncture.

Vous avez qualifié de « pointillistes » les mesures prises par votre prédécesseur. Je vous trouve très sévère. Ces mesures n'étaient certes pas à elles seules suffisantes pour permettre le redémarrage de notre marine marchande, mais elles étaient opportunes ; d'ailleurs, en ce qui concerne l'immatriculation sous le pavillon des Kerguelen, vous avez cru devoir en reporter l'échéance, preuve que la mesure n'était pas si mauvaise.

Je le répète, monsieur le ministre, c'est tout de suite qu'il faut engager votre action. Je crains qu'en repoussant à six mois les décisions qui s'imposent, et qui ne peuvent pas attendre, le malade ne meure guéri ! (*Applaudissements.*)

**M. Claude Prouvoyeur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Prouvoyeur.

**M. Claude Prouvoyeur.** Monsieur le ministre, je n'ai pas bien perçu, dans vos propos, la réponse à la question précise que j'ai posée.

Dans votre intervention, parlant du port du Havre, vous avez déclaré votre satisfaction d'y avoir constaté de bonnes choses. Je puis vous assurer qu'à Dunkerque - j'espère que vous viendrez bientôt le constater sur place - les choses se passent également assez bien, puisque, grâce au plan de conquête des trafics mis en place il y a un an, le trafic portuaire a augmenté de 12 p. 100, ce qui est très encourageant.

Ma question très précise, que je vous repose donc, portait sur l'assiette de la taxe professionnelle. Est-ce que le Gouvernement, vous-même, monsieur le ministre délégué auprès du ministre des transports et de la mer, chargé de la mer, et M. le ministre des finances êtes décidés à engager une étude sur l'assiette de la taxe professionnelle ? Je rappelle que cette imposition est passée de 3 p. 100 en 1976 à 16 p. 100 en 1986. Il faudrait qu'elle puisse baisser dans des proportions qui permettent aux entreprises de manutention portuaire d'être compétitives par rapport à leurs homologues étrangers.

**M. Jacques Mellick, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jacques Mellick, ministre délégué.** Il ne faut pas se précipiter. Je comprends tout à fait l'urgence qu'il y a à définir des objectifs et un projet, afin que les choses soient claires pour nos armateurs.

J'ai rencontré ces derniers à de nombreuses reprises ; je crois qu'ils ont compris ma démarche et ma volonté.

Je veux faire partager ma passion pour la marine marchande et pour nos ports, qui sont des outils de développement économique pour notre pays et pour nos régions. Je

crains qu'en nous précipitant nous ne fassions qu'additionner des mesures plus ou moins bonnes et que nous ne parvenions pas à afficher une véritable volonté, à élaborer un véritable projet, à définir les véritables enjeux. C'est la raison pour laquelle je souhaite que l'on se donne six mois, afin qu'armateurs, représentants du monde syndical et pouvoirs publics travaillent ensemble.

Ce que l'on peut regretter, c'est que, depuis plusieurs années, on n'ait rien décidé.

M. Andrieu, le leader syndical, et M. Vieljeu, le responsable des armateurs, estiment tous deux qu'il faut aller très vite ; mais je ne suis pas convaincu qu'il aient un projet identique, si ce n'est celui de demander aux contribuables de payer.

J'ai, pour ma part, la volonté de rechercher des solutions qui permettent à la fois d'avoir le maximum de marins français sur nos bateaux, de disposer du maximum de bateaux français et de faire appel le moins possible aux contribuables de notre pays.

Donc, un peu de temps, beaucoup d'imagination, beaucoup d'innovation, telle est ma volonté, et c'est le message que j'ai transmis à M. Le Drian.

En ce qui concerne la taxe professionnelle sur les ports, j'ai enregistré votre demande, monsieur le sénateur. Comme toute idée, elle mérite de faire l'objet d'une réflexion et d'une analyse. Je ne manquerai pas de vous faire part du résultat de mes réflexions et de celles de M. Michel Delebarre, qui est fortement intéressé par tout ce qui concerne les ports et leur développement.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

4

#### REPORT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

**M. le président.** J'informe le Sénat que Mme Hélène Luc demande que sa question orale avec débat n° 8 à M. le ministre des transports et de la mer, sur la sécurité du réseau banlieue de la S.N.C.F. soit retirée de l'ordre du jour du vendredi 28 octobre 1988

Acte est donné de cette communication.

5

#### DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Charles Lederman attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le fait que deux dirigeants du parti communiste turc ont été arrêtés au moment où ils rentraient volontairement dans leur pays et, depuis, après avoir été torturés, ils ont été poursuivis. Leurs procès se déroulent depuis plusieurs mois, et l'opinion publique internationale s'est à juste titre émue des atteintes constantes portées par les autorités turques aux droits de l'homme. Le Gouvernement français s'est montré jusqu'à présent d'une totale discrétion devant ces faits. Aussi, M. Lederman lui demande quelles dispositions il compte prendre pour faire connaître sa réprobation (n° 22).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement.

En application d'une décision de la conférence des présidents, cette question orale avec débat sera jointe à celles ayant le même objet et figurant à l'ordre du jour de la séance de cet après-midi.

Nous allons interrompre maintenant nos travaux pour les reprendre à seize heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix heures trente, est reprise à seize heures dix, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)

## PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY,

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

6

## DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME

### Discussion de questions orales avec débat

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. - M. Pierre-Christian Taittinger demande à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, quelle action diplomatique conduit le Gouvernement pour la défense des droits de l'homme (n° 12).

II. - M. Jean-Luc Mélenchon demande à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de bien vouloir préciser au Sénat les actions envisagées par la France pour promouvoir dans le monde entier le principe énoncé par la Révolution française : « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

La célébration du bicentenaire de la Révolution française peut nous permettre de réaffirmer sur la scène internationale que l'idée des droits de l'homme reste une idée neuve dont notre pays doit être l'inlassable champion (n° 17).

III. - Mme Nicole de Hauteclocque demande à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de bien vouloir lui préciser les actions qu'il entend mener afin de préserver les droits de la minorité hongroise de Transylvanie (n° 18).

IV. - M. Charles Descours attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le choix de Moscou pour la tenue avant 1992 de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) relative aux questions humanitaires.

Il lui demande de bien vouloir préciser les raisons de ce choix alors que l'on assiste en U.R.S.S. à de nombreuses violations des droits de l'homme, notamment en Arménie et en Azerbaïdjan (n° 19).

V. - M. Jacques Habert demande à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, ce que pense le Gouvernement du respect des droits de l'homme en Algérie, à la lumière des tristes événements qui ont récemment endeuillé ce pays (N° 21).

VI. - M. Charles Lederman attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le fait que deux dirigeants du parti communiste turc ont été arrêtés au moment où ils rentraient volontairement dans leur pays et depuis, après avoir été torturés, ils ont été poursuivis. Leur procès se déroule depuis plusieurs mois et l'opinion publique internationale s'est à juste titre émue des atteintes constantes portées par les autorités turques aux droits de l'homme. Le Gouvernement français s'est montré jusqu'à présent d'une totale discrétion devant ces faits. Aussi M. Lederman lui demande quelles dispositions il compte prendre pour faire connaître sa réprobation (n° 22).

Je rappelle au Sénat que, en vertu des dispositions de l'article 82 de notre règlement, l'auteur d'une question orale avec débat dispose de vingt minutes pour développer sa question et que les orateurs inscrits disposent d'un temps de parole de dix minutes.

Nous entendrons donc, d'abord, les six auteurs de questions orales, puis les orateurs inscrits dans la discussion.

Ensuite, Mme le ministre, comme elle me l'a fait savoir, répondra à l'ensemble des questions.

Enfin, pour répondre au Gouvernement, s'ils le souhaitent, les auteurs de question disposeront de dix minutes et les intervenants de cinq minutes seulement.

Ce rappel étant fait, je donne la parole à M. Taittinger, auteur de la question n° 12.

M. Pierre-Christian Taittinger. Je voudrais d'abord vous remercier, madame le ministre, de votre présence et de l'intérêt que vous portez à ce qui, pour nous, est non pas un dossier, mais une cause, sans doute la plus noble.

A la veille de la célébration du bicentenaire de la Révolution française, il nous apparaissait majeur de vous interroger sur l'action diplomatique que le Gouvernement mène pour le respect des droits de l'homme dans le monde.

Ce débat interpelle le Sénat dans son ensemble, mais plus particulièrement l'intergroupe qui rassemble les membres de la Haute Assemblée dont les opinions, les sensibilités et les appartenances politiques sont diverses, mais que rien ne sépare quand il s'agit de vérités pour lesquelles il faut se battre. Il existe des choses qui passent, mes chers collègues, d'autres qui demeurent intangibles et qui nous forcent à nous élever au-dessus de nous-mêmes.

Au cours de ces dernières années, l'intergroupe s'est efforcé d'agir avec prudence et nuance pour aider l'action de ceux qui travaillaient pour la libération de nos otages. Il était essentiel de ne pas commettre la moindre erreur qui aurait servi de prétexte ou justifié, de la part des ravisseurs et des Etats qui les protègent, des gestes irrationnels ou dramatiques. Il nous fallait être à la fois solidaires des familles, dont la présence et l'action constituaient pour chacun d'entre nous le remords d'être libre, et soucieux de permettre aux négociateurs de progresser.

Nous suivions également avec une attention résolue l'œuvre entreprise par la commission nationale consultative des droits de l'homme que préside, avec talent et autorité, le président Pierre Bloch - instance où j'ai l'honneur de représenter le Sénat - et qui, avec fermeté, a traité d'affaires graves et délicates, en essayant d'imposer des principes stricts à propos desquels il n'y a pas de possibilités de renoncement ou d'accommodement, mais aussi en essayant toujours d'apporter des solutions humaines.

Dans un monde dur, marqué par les rivalités et les luttes d'intérêt aggravées puissamment par les idéologies, le message de la France, l'attitude des Français demeurent des exigences.

Quarante années après une guerre et sa part de crimes effroyables, il aurait été possible de rêver d'un monde meilleur, plus juste et plus fraternel.

Le 10 décembre 1948, tous les membres des Nations unies n'avaient-ils pas proclamé que tout être humain a des droits inaliénables ? Ils s'engageaient non seulement à respecter ces droits chez eux, mais aussi à les protéger et à les promouvoir, partout à l'étranger.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Ayons la lucidité de voir le monde tel qu'il est, et non pas tel que nous le souhaitons. Le rapport d'Amnesty International, paru il y a quelques jours, fait retentir ce glas qu'évoque Hemingway, celui qui résonne pour chacun d'entre nous. Les violations flagrantes des droits les plus élémentaires se perpétuent et souvent se multiplient sous les yeux résignés ou blasés des habitants de la planète.

Chaque génération semble condamnée à apporter sa part d'horreurs qui, de nos jours, se caractérise par des déplacements massifs de population, par des attentats, des prises d'otages, des tortures scientifiques, par la répression brutale des manifestations, même par la destruction de salles de cinéma, par toutes les formes subtiles de terrorisme, qu'il soit d'Etat ou le fait de groupements informels.

Et, au-delà du devoir de condamnation, mes chers collègues, nous n'éviterons pas la question : « Que faisons-nous pour éviter ces horreurs ? ». Il ne s'agit pas, à cet instant, d'établir un bilan sur le respect global des droits et des libertés.

Combien de pays, combien de peuples ignorent la liberté de pensée, la liberté de conscience, la liberté de pratiquer une religion, la liberté d'opinion, la liberté de circuler, voire celle de fuir un Etat exécuté ?

Certes, il ne serait pas honnête de ne pas reconnaître que certains progrès ont été obtenus. Depuis l'acte final des accords d'Helsinki, une évolution s'est dessinée, trop lente peut-être mais continue.

Un jour pourra-t-on convenir que l'esprit d'Helsinki a favorisé les transformations que nous espérions pour l'Union soviétique ? Ces accords auront permis un autre regard sur trente-cinq pays, ainsi qu'une certaine émulation entre les pays signataires.

Aussi est-il encourageant, dans un ciel encore sombre, de signaler quelques signes favorables : l'annonce du prochain voyage aux États-Unis d'Andreï Sakharov pour qui notre intergroupe était intervenu à plusieurs reprises ; le retrait progressif des troupes soviétiques d'Afghanistan ; l'espoir d'une évolution démocratique au Chili en raison des résultats du plébiscite ; et, ce matin, l'annonce par le gouvernement turc de l'abolition de la peine de mort et la légalisation des partis politiques.

Mais ces résultats, si minimes soient-ils, doivent donner à ceux qui sont animés d'un certain état d'esprit encore plus de conviction et de force dans leur démarche.

En transférant les cendres de René Cassin au Panthéon, la République française entendait non seulement rendre hommage à un homme, mais aussi, au-delà de sa personne, aux combats qu'il avait menés pour la dignité et le respect de l'être humain, aux luttes qui ont donné un sens à sa vie : refus du racisme et de l'antisémitisme, recherche d'une fraternité universelle.

Mes chers collègues, cette présence symbolique au cœur de notre cité nous impose des devoirs. Mais il est difficile de faire un choix entre tous les motifs de nos angoisses. A cet instant, vous me permettrez d'avoir une pensée particulière pour le drame libanais et d'évoquer l'agonie d'un peuple qui veut vivre, la vitalité d'un pays déchiré, meurtri et oublié qui, après la traversée d'un si long hiver, aspire au printemps.

Difficile, madame le ministre, la responsabilité d'un Gouvernement soucieux d'un idéal, mais qui, dans l'action, trouve souvent ses limites dans des règles internationales contraignantes !

Comment agir, au-delà des admonestations ou des critiques publiques, en respectant le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États ? Comment être efficace tout en respectant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, même si les apparences sont accablantes ?

Année symbolique, année de réflexion, de retour en arrière et de regard sur notre propre histoire, 1989 est aussi année d'espoir.

Mes chers collègues, que de notre pays si souvent divisé puissent surgir le rappel inlassable des droits de l'homme et l'aspiration à un monde où l'on ne lira plus dans les yeux des enfants la peur, la faim et la haine, à un monde où ils retrouveraient leurs jeux et leurs rires ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mélenchon, auteur de la question n° 17.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, la Révolution française et les maximes qu'elle a fondées, tant pour la France que pour l'humanité, nourrissent une dynamique qui, loin d'être épuisée, s'alimente encore des défis que la vie présente au peuple, ce qui souligne toujours plus leur actualité et leur modernité.

C'est la raison pour laquelle, madame le ministre, je vous interroge sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour que la France contribue à la célébration, plutôt qu'à la commémoration, des principes issus de la grande Révolution dans le monde.

Si je vous interroge sur un sujet qui pourrait s'exprimer avec tant d'exaltation et de sentiment de fierté pour mon pays, c'est qu'en vérité je suis très intimement persuadé, comme nombre de mes collègues, de l'actualité et de l'universalité des principes de la Révolution.

Il demeure quelque chose de l'élan initial donné par les fondateurs de la République française dans la culture de notre patrie et les idéaux dont, à travers mon appartenance politique, je me sens comme un continuateur.

En même temps qu'ils annonçaient l'émancipation du peuple français, ils proclamèrent la liberté du monde par un acte dont l'héroïsme est resté un des moments majeurs de notre histoire. Ils promirent, en effet, de prêter main-forte à tous ceux qui, ici ou là, hors de la frontière du pays des

« hommes libres », comme ils se qualifiaient eux-mêmes, entreraient en lutte contre la tyrannie, la monarchie à l'époque.

En agissant ainsi, ils ont mis en évidence que le fondement de la nation française repose d'abord sur un pacte civique.

Notre peuple ne s'est fondé ni sur une religion commune, ni sur une race commune, ni, à l'époque, sur une langue commune. Notre nation se fonde sur un pacte civique résumé dans la formule : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Par ailleurs, c'est dans la dynamique de la mise en œuvre de ce pacte que se constitue sans cesse la nation française et qu'elle entre par là même en harmonie avec le reste du monde. Peut-être est-ce le moment de le rappeler ?

Ce pacte unificateur pourrait être à la base de la dynamique de la formation de l'Europe, d'une Europe qui ne pourra rester celle des marchands, des traités, des capitaux, et qui ne pourra devenir la patrie commune de ceux qui la composent qu'autant qu'elle rejoindra cette formule et ce vœu du grand révolutionnaire Saint-Just : « La patrie, c'est la communauté des affections. » Les peuples d'Europe peuvent trouver une communauté d'affection dans les principes qui ont fondé la République française et, d'une manière générale, la démocratie dans le monde.

Voilà pourquoi, madame le ministre, je crois qu'il est possible que les Français fassent des propositions qui les rassemblent et aident à la célébration de la Révolution française dans le monde, mais par des suggestions qui les dépassent eux-mêmes. Ils pourraient ainsi proposer de se rassembler par-delà les plus grandes des frontières qui les séparent aujourd'hui, à savoir l'absence de liberté, mais, aussi et surtout, l'inégalité.

L'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration des droits de l'homme, ce produit naturel de la Révolution dans tous ses aspects, proclame que « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Mesurons combien de chemin reste à parcourir dans cette direction !

Pour reprendre la formule d'André Malraux, notre sentiment c'est que le peuple français n'est jamais aussi à l'aise, n'est jamais autant lui-même que lorsqu'il pense être investi d'une mission.

Après avoir proclamé la liberté du monde, l'égalité des hommes, avec toutes les dynamiques que cela implique, la mission de la France pourrait être de franchir toutes les vieilles frontières et, d'abord, celle qui fonde l'inégalité entre les hommes et les femmes ; mais il en existe bien d'autres, telles les inégalités sociales !

La célébration de la Révolution française serait ainsi non un épisode de notre histoire nationale, mais un moment inspiré de l'histoire de l'humanité.

(*M. Jacques Habert applaudit.*)

**M. le président.** La parole est à Mme de Hauteclocque, auteur de la question n° 18.

**Mme Nicole de Hauteclocque.** Madame le ministre, la Roumanie serait-elle trop proche de notre pays pour mériter notre attention ? C'est la question que l'on peut se poser devant le silence coupable qui couvre les exactions d'un tyran mégalomane.

Voilà un régime qui foule aux pieds les libertés fondamentales, qui remplit ses prisons de prisonniers politiques, qui torture et assassine. Voilà un régime qui persécute les minorités ethniques de sa population. Voilà un régime qui détruit églises et cathédrales.

Et tout cela dans l'indifférence quasi générale de ces nations qui, comme la France, s'enorgueillissent d'une longue tradition de respect et de défense des droits de l'homme.

La France est signataire des accords d'Helsinki ; elle l'est aussi de la Déclaration européenne des droits de l'homme. Sa Constitution proclame dans son préambule que « tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés » et réaffirme solennellement « les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 ».

En outre, elle est signataire du traité de Trianon, en date du 4 juin 1920, et du traité de Paris du 10 février 1947, qui ont défini les frontières des États hongrois et roumain. Ce qui se passe dans cette région de l'Europe ne saurait donc la laisser indifférente !

Aujourd'hui, dans sa folie le « Conducator » entreprend de détruire 7 000 des 13 000 villages roumains d'ici à l'an 2000. Au-delà du génocide culturel qui a été amorcé par la destruction du centre historique de Bucarest, c'est un génocide moral qui se prépare et qui vise l'élimination des minorités nationales.

Car personne ne s'y trompe ! Sous le prétexte de « supprimer les différences villes-campagnes » et de « constituer un peuple unique ouvrier », le plan dit de « systématisation des campagnes », sorti tout droit du cerveau malade du « génie des Carpates », n'a d'autre but que d'anéantir la population hongroise de Transylvanie, forte de 2 millions d'âmes, ainsi que les quelque 150 000 personnes d'origine allemande.

Ces populations sont depuis longtemps déjà en butte aux persécutions du régime roumain, ainsi qu'en témoignent la fermeture des établissements scolaires hongrois et l'interdiction d'utiliser les anciens noms hongrois des villages de Roumanie.

Pour ces minorités l'alternative est terrible : le déracinement, l'assimilation forcée dans des centres agro-industriels inhumains et, à plus ou moins long terme, l'oubli de ce qui a fait leur identité ou la fuite outre-frontière.

Officiellement, ils sont 20 000 mais, en fait, ils sont sans doute plus de 30 000, âgés de dix-sept à trente-cinq ans, à avoir fui la Transylvanie pour se réfugier en Hongrie, au sein de « la nation mère ».

Budapest s'est élevée contre le sort réservé à ses frères magyars de Roumanie. Le problème des réfugiés envenime les relations entre Budapest et Bucarest. En effet, pour la Hongrie, il ne saurait être question ni d'abandonner la Transylvanie, berceau de la civilisation magyare, au triste sort que lui réserve le « Conducator », ni d'accueillir tous les Hongrois de Roumanie.

Madame le ministre, la France ne peut plus feindre l'ignorance alors que nous apprenons la destruction des premiers villages de la bouche même du secrétaire d'Etat adjoint américain, M. Whitehead.

La politique anti-hongroise de M. Ceausescu est une menace directe pour la paix.

La France ne peut plus se taire devant ce qui s'apparente à la politique de la table rase chère aux Khmers rouges.

La France, patrie des droits de l'homme, conformément à son honneur, à sa longue tradition, ne peut rester insensible au drame qui se joue au cœur de l'Europe et qui touche une population que des liens d'amitié puissants unissent depuis longtemps.

Londres a recommandé l'arrêt du plan de systématisation des campagnes, véritable plan de destruction et de saccage du patrimoine culturel magyar. Pouvez-vous me dire, madame le ministre, ce que le Gouvernement français envisage de faire pour empêcher ce génocide moral et culturel qui tend à effacer la mémoire d'un peuple ?

Puisque nous nous connaissons depuis longtemps, madame le ministre, vous me permettrez d'ajouter que je suis très attachée sentimentalement à ce qui peut se passer en Roumanie car l'un de mes très proches parents a été pendant longtemps ambassadeur à Bucarest. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Descours, auteur de la question n° 19.

**M. Charles Descours.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, la France se veut, on vient de le rappeler, le pays des droits de l'homme et du citoyen, et elle va prochainement célébrer l'événement historique de portée mondiale que fut la Révolution de 1789.

Permettez au sénateur de l'Isère de se réjouir que le Dauphiné ait commencé la Révolution un an avant le reste de la France. Dans ce département que vous connaissez bien maintenant, madame le ministre, la commémoration des droits de l'homme a été célébrée dès cette année.

La France se flatte, en outre, de mettre toujours mieux en pratique sur son propre sol les principes inscrits dans la célèbre Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, point de départ de toute vraie démocratie construite au service d'une société tendant sans cesse vers plus de justice, de liberté, d'égalité et de fraternité.

Or, au même moment, on apprend que le Gouvernement français vient d'accepter qu'une réunion de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, relative aux droits de l'homme, se tienne à Moscou.

C'est Patrick Wajman qui, dans *Le Figaro*, en a le mieux illustré, avec un certain humour, l'incongruité : « Qui pourrait avoir l'idée d'organiser un séminaire de criminologie dans le quartier de haute sécurité de la prison de la Santé ou d'inviter des cannibales à prendre la parole au congrès mondial des végétariens ? » (*Murmures sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. Jean-Pierre Bayle.** Il ne faut pas exagérer !

**M. Charles Descours.** Cette idée de tenir une conférence sur les droits de l'homme dans un pays où ils ont été constamment bafoués depuis soixante-dix ans, certes compréhensible sur le plan du rapprochement économique, paraît donc assez surréaliste.

Le dernier rapport d'Amnesty international, auquel M. Taittinger faisait référence à l'instant, précise qu'à la fin de 1987 on comptait au moins 300 prisonniers d'opinion internés contre leur volonté dans des hôpitaux psychiatriques ou en exil. Il est vrai que, depuis le début de l'année, de nombreuses libérations sont intervenues, mais elles furent sélectives et, bien entendu, les prisonniers d'opinion libérés ont dû parfois accepter des concessions importantes en échange de leur liberté.

Il y a des limites à la *perestroïka* en faveur des dissidents. Ainsi, les autorités soviétiques ont pris la décision ces dernières semaines d'arrêter la distribution de la revue littéraire *Novy Mir* qui devait annoncer la publication prochaine d'œuvres d'Alexandre Soljenitsyne telles que *L'archipel du goulag*, *Le premier cercle* ou *Le pavillon des cancéreux*. Il s'agit là d'un acte de censure, et par là même d'une atteinte aux libertés.

Mais, surtout - c'est sur ce point que je voudrais insister, madame le ministre - comment taire notre indignation, qui est aussi celle de nombreux Français, devant les terribles massacres que les autorités locales ont laissé se perpétuer en Arménie soviétique, notamment en Azerbaïdjan, où un véritable pogrom a eu lieu ? Le terme n'est pas trop fort puisque, selon les dires mêmes du procureur général adjoint d'U.R.S.S., il s'est produit à Sumgait des « troubles à grande échelle, accompagnés de pogroms, d'incendies et d'autres excès ».

Ces excès terribles, ces meurtres ont profondément troublé la communauté arménienne française. Il n'est donc pas bon que, sans avoir obtenu d'assurances sur ce point, le Gouvernement de la France accepte qu'une telle conférence se tienne à Moscou. Andréï Chilkov, collaborateur de la revue dissidente *Glasnost*, ne disait-il pas que les atrocités de Sumgait ont dépassé l'imaginable ? Meurtres aveugles - plusieurs centaines de morts - femmes enceintes éventrées dans les maternités...

Aussi, madame le ministre, un an avant la commémoration des droits de l'homme et du citoyen, il ne nous paraît pas décent, vis-à-vis de ces minorités opprimées, de ces centaines de prisonniers d'opinion, de faire de Moscou la capitale des droits de l'homme, malgré l'intérêt économique que présente un rapprochement avec l'U.R.S.S. Faut-il, pour ne pas laisser ce champ de développement à la seule Allemagne de l'Ouest, que la France perde son âme ? (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Habert, auteur de la question n° 21.

**M. Jacques Habert.** Monsieur le président, madame le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, mes chers collègues, c'est avec tristesse qu'il nous faut aujourd'hui parler de l'Algérie et des douloureux événements qui viennent de l'endeuiller.

Il n'est pas facile de le faire, d'autant plus qu'il s'agit d'un pays ami, proche de nous, auquel nous lient des liens nombreux tant historiques qu'humains et dont près d'un million de ressortissants sont installés sur notre sol. Mais, justement, ce sont cette amitié, cette proximité et cette présence qui nous font un devoir d'évoquer des drames qui nous ont profondément émus et dont nous ressentons tous la gravité au fond de nos consciences.

On nous a dit que mieux valait parler de l'Algérie le moins possible, que la situation était délicate, que, dans la conjoncture actuelle, toute observation à ce sujet risquait de compliquer encore des rapports difficiles, complexes et souvent passionnels existant entre nos deux pays.

M. le Premier ministre nous a lui-même donné l'exemple de la discrétion, le 13 octobre au soir, en déclarant sur T.F. 1 : « Il arrive que le silence ait une signification bien plus lourde que des formes d'expression qui partiraient trop vite... Il faut prendre garde à toutes les souffrances en cause et considérer les dégâts que peuvent faire les mots ».

Il est vrai qu'une certaine réserve paraissait au début préférable ; il est exact aussi que le silence pèse parfois plus lourd que certains mots ; mais encore faut-il que ce silence, en se prolongeant, ne devienne pas à son tour si pesant qu'on ne voie plus sa signification et qu'on finisse par penser qu'il confine à l'indifférence.

Nous ne pouvons en aucun cas admettre l'indifférence en ce domaine. Il n'est certes pas facile de parler de ce qui s'est passé en Algérie mais il n'est plus possible de ne pas en parler.

Comprendrait-on que, dans un débat au Sénat de la République française sur la défense des droits de l'homme - et il faut remercier le président Taittinger d'en avoir pris l'initiative - rien ne soit dit d'un lieu où ces droits sont bafoués depuis des décennies déjà et où la protestation de la jeunesse d'un peuple vient d'être noyée dans le sang ?

Les chiffres officiels ne sont, hélas ! que trop éloquentes. Le ministre de l'intérieur, M. El Hadi Khediri, vient d'évaluer le bilan des émeutes à 159 morts et 154 blessés, chiffres d'ailleurs inférieurs à ceux qui ont été donnés le 15 octobre par le ministre de l'information, M. Bachir Rouis, qui avait parlé de 176 tués, et chiffres bien inférieurs, surtout, aux estimations de source hospitalière, qui dépassent 600 victimes.

« Bien sûr, a dit notre collègue Jean-François Deniau à l'Assemblée nationale, notre réaction ne dépend pas du nombre de morts. Toute mort est, dans de telles conditions, condamnable, inutile et dramatique. Mais lorsque ce sont des centaines de jeunes qui sont tués, le silence devient inexplicable. » On aurait pu ajouter : injustifiable.

M. Louis Mermáz, de son côté, s'est exprimé sans ambiguïté : « Le peuple algérien est victime d'une répression dont rien ne peut faire accepter le caractère brutal et meurtrier. Quand il y a atteinte aux droits de l'homme, où que ce soit, il faut le dire ! »

Eh bien, mes chers collègues, nous sommes réunis pour cela !

Tous les témoignages concordent, en effet, sur l'extrême dureté de la répression policière et militaire ; l'armée du F.L.N. a tiré aux armes lourdes et sans discernement sur la foule des manifestants, composée essentiellement de jeunes désespérés, écœurés, révoltés par l'incurie, la pénurie, la tyrannie, la corruption, l'oppression, comme nous l'ont expliqué les observateurs.

Des centaines, peut-être des milliers de personnes ont été arrêtées, parmi lesquelles, au hasard, quelques Français, comme ce professeur de mathématiques, François Charlot, dont j'espère, madame le ministre, que vous allez pouvoir nous donner quelques nouvelles.

De plus, des prisonniers ont été maltraités, parfois très gravement. Nous le savons depuis deux jours avec la plus grande certitude. En effet, le très officiel *El Moudjahid* a annoncé, dans son édition du 22 octobre - mais cette annonce elle-même est déjà un progrès - « l'installation d'une commission d'enquête sur les atteintes aux droits de l'homme commises à l'occasion des événements qu'a connus dernièrement le pays ».

Signe des temps, prémices des changements espérés, ce quotidien qui, voilà quelques semaines encore, omettait de publier les simples avis de la Ligue algérienne des droits de l'homme, écrit que celle-ci a recensé de nombreuses plaintes pour « détentions arbitraires, mauvaises conditions de détention, mauvais traitements, sévices corporels et tortures ». Voici donc les tortures avouées ! *El Moudjahid* établit d'ailleurs un distinguo entre les sévices corporels « exercés gratuitement » et la torture « pratiquée au cours d'interrogatoires, dans le but d'obtenir des informations ».

Où en sommes-nous ? Ne doit-on pas exprimer ici notre indignation, notre réprobation ? Ne faut-il pas dire ici avec force que tout cela doit cesser ?

Après les révélations de ces dernières heures, il n'est plus possible de continuer à se taire même si, soucieux de ne pas aggraver une situation déjà pénible et, surtout, de ne causer aucun tort à nos compatriotes, on veut encore observer une certaine réserve. Mais ce n'est pas rendre service à un ami que de ne pas lui montrer, s'il ne le découvre lui-même, ce qui choque profondément dans son attitude. Les mots « préoccupations » ou « inquiétudes » utilisés par les porte-parole français les plus autorisés sont aujourd'hui tout à fait dépassés. Ils ne suffiront pas à arrêter les menaces que l'on sent encore peser sur le peuple algérien.

Le moment semble venu pour le Gouvernement de s'exprimer clairement sur le drame que vient de traverser l'Algérie. Il est extraordinaire, d'ailleurs, de constater à quel point les habituels donneurs de leçons dans le domaine des droits de l'homme, ceux qui se montrent à la tête de tous les défilés, si prompts quand il s'agit du Chili, d'Israël, de l'Afrique du Sud, sont restés, cette fois, notoirement silencieux. Y aurait-il de bons et de mauvais morts ? Ceux qu'on s'empresse d'exhiber et ceux qu'on cache ? L'indignation devrait-elle être sélective et les droits de l'homme défendus seulement dans les pays affligés de certains régimes politiques ou venus d'horizons bien déterminés ? Non, bien sûr ! Et si trop d'associations, trop de mouvements en France sont tombés dans ce travers à l'occasion des événements d'Algérie, il ne faut pas que le Gouvernement donne l'impression de les imiter.

**M. Charles Descours.** Très bien !

**M. Jacques Habert.** Certains ont cherché à justifier leur silence par une crainte d'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat. Telle a été l'attitude du parti communiste, si j'en crois les paroles attribuées par la presse à l'un de ses députés les plus éminents.

**M. Jean Garcia.** Qui s'est exprimé avec clarté !

**M. Jacques Habert.** Mais, voyons ! nul ne songe à s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Algérie. Le destin des Algériens n'appartient qu'à eux-mêmes, c'est évident ; c'est à eux de définir et de promouvoir les réformes administratives, humaines et politiques nécessaires !

En revanche, lorsqu'il s'agit de la mort de centaines d'hommes et d'enfants, de l'arrestation et de l'incarcération de milliers d'autres, de la torture infligée à certains, là, tout homme, tout gouvernement responsable a le droit et même le devoir de rappeler le respect dû à la personne humaine. Cette obligation morale transcende les frontières ; elle a valeur universelle.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** C'est vrai !

**M. Jacques Habert.** Madame le ministre, nous voudrions savoir ce que fera, dans cette conjoncture, le Gouvernement dont vous faites partie.

Voilà quelques jours, après avoir concédé que « la sensibilité de notre peuple a été douloureusement et profondément heurtée par le nombre de morts et de blessés en Algérie », M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, a conclu : « S'il est encore trop tôt pour porter un jugement définitif sur ces événements, du moins est-il possible d'aider à trouver les remèdes à une situation dramatique. Nous espérons que les réformes annoncées apporteront le soulagement attendu, mais il reste que la communauté internationale, à commencer par la France, se doit de marquer sa solidarité avec l'Algérie en l'aidant dans cette période difficile. Le Gouvernement y pourvoira. »

Et voici ma question, madame le ministre : comment le Gouvernement envisage-t-il de « pourvoir » à cette tâche ? Marquer notre solidarité avec l'Algérie ? Nous ne cessons de le faire. Après vingt ans, notre aide n'a jamais manqué, malgré nos déceptions et nos déconvenues. La France a même prêté à fonds perdus, sans exiger de réciprocité, comme on l'a vu dans de multiples cas que je pourrais citer. Est-ce ce genre d'aide que l'on veut poursuivre et accentuer ?

Au moment où, selon ce qu'écrit, non sans optimisme, le journal *Le Monde* daté de ce jour, un « vent de liberté » souffle en Algérie, où l'on assiste à « la chute des tabous »,

où « les Algériens retrouvent l'usage d'une parole confisquée au soir de l'indépendance » et où « la majorité, silencieusement pendant 26 ans, commence à s'exprimer », espérons simplement - tout en ne nous faisant pas trop d'illusions - que de nouveaux rapports, fondés sur des bases plus saines faites de justice, de démocratie, de tolérance et surtout de respect des droits de l'homme, pourront enfin s'établir entre l'Algérie et la France. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lederman, auteur de la question n° 22.

**M. Charles Lederman.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le 16 novembre 1987 - il y aura bientôt un an - deux dirigeants communistes turcs, MM. Kutlu et Sargin, rentraient volontairement d'exil chez eux, en Turquie. Ils voulaient obtenir la légalisation du parti communiste et intervenir dans les élections qui devaient se dérouler quelques jours plus tard. Peu de temps auparavant, M. Ozal, Premier ministre de Turquie, à l'occasion d'une interview tenait les propos suivants : « Qu'ils viennent ; s'il y a quelques problèmes vis-à-vis de la loi, cela peut se régler. »

En réalité, lorsqu'ils sont arrivés à l'aéroport d'Ankara - j'y étais moi-même, j'en suis donc personnellement témoin - ils ont été purement et simplement enlevés par la police et, les yeux bandés comme des criminels de droit commun, ils ont été dirigés, sans que l'on sache tout de suite exactement où, vers les locaux de la police politique. On les a interrogés pendant plus de quinze jours, les laissant, lorsque l'interrogatoire cessait, dans des chambres noires et nous avons appris qu'à l'occasion de ces interrogatoires, presque quotidiennement, des tortures ont été pratiquées sur eux. M. Kutlu a d'ailleurs été victime d'un malaise cardiaque qui, heureusement, s'est atténué peu à peu.

Nous avons pu constater - une délégation parlementaire européenne importante, d'une trentaine de membres, était sur place - que les droits de la défense étaient violés d'une façon systématique. En effet, deux des avocats de MM. Kutlu et Sargin ont été arrêtés comme leurs clients, maintenus en détention pendant quarante-huit heures, puis poursuivis, tant et si bien que, au moment où se déroule le procès, ils sont eux-mêmes sur le banc des accusés devant le tribunal de la sûreté de l'Etat.

Depuis plus de trois mois, le procès se poursuit, toujours devant des observateurs des nations européennes appartenant à toutes les opinions, à tous les partis politiques.

Je dois vous dire que l'aide apportée par la présence des observateurs étrangers a été considérée comme particulièrement importante, notamment par les avocats de MM. Kutlu et Sargin.

A ce sujet, je voudrais évoquer la façon dont la solidarité des autres avocats turcs s'est manifestée à l'occasion des poursuites engagées contre les deux avocats de Kutlu et Sargin. Je vous assure qu'il a été particulièrement émouvant d'entendre, au moment où le procès s'est ouvert et où le président a fait l'appel des avocats, plus de quatre cents d'entre eux, venus de toutes les parties de la Turquie, répondre qu'ils étaient présents pour assister Kutlu et Sargin.

La Turquie, dois-je le rappeler, est membre de l'O.C.D.E., membre de l'O.T.A.N., membre du Conseil de l'Europe, membre associé de la Communauté économique européenne, signataire de l'acte final d'Helsinki, de la déclaration universelle des droits de l'homme, de la convention européenne des droits de l'homme ; en outre, le 14 avril 1987, elle a demandé son adhésion à la Communauté économique européenne. Or tout le monde se reconnaît à dire, car aucun fait autre que la demande de légalisation du parti communiste n'a été reproché à Kutlu et Sargin, que nous nous trouvons devant un procès de délit d'opinion. Pour ce délit d'opinion, Kutlu et Sargin risquent, si l'on suit les réquisitions de l'avocat général et du procureur général, qui est intervenu lui-même à diverses reprises, plusieurs centaines d'années de prison ; ils avaient même été à un moment menacés de la peine de mort. Cette peine de mort - dois-je le rappeler - a été prononcée plus de deux cents fois et, à l'heure actuelle, dans les prisons turques, 200 condamnés à mort attendent le sort qui peut leur être réservé si l'opinion publique internationale n'intervient pas avec force. Il faut ajouter que la torture est un moyen usuellement pratiqué à l'occasion des investigations dites judiciaires.

Je vous ai parlé des observateurs qui se sont trouvés à Ankara, depuis que le procès a commencé. Vous savez également que le Parlement européen s'est saisi du problème, qu'il a fait connaître sa réprobation et qu'il a demandé la libération de Kutlu et de Sargin. Vous savez aussi que le président du Parlement européen est intervenu personnellement pour la cessation des poursuites et pour la libération des deux hommes.

Or, à ma connaissance - et j'aimerais être démenti à ce sujet - le Gouvernement français jusqu'à présent, à l'occasion de cette affaire, n'a rien dit et rien fait. Mais, aujourd'hui, nous nous trouvons devant une situation nouvelle, comme l'a indiqué tout à l'heure M. Taittinger au cours de son intervention. Kenan Evren, le président de l'Etat turc, qui se trouvait récemment en République fédérale d'Allemagne, a déclaré : « Il faut abolir la peine de mort. Un parti communiste devrait être fondé en Turquie. » C'est le moment de prendre au mot le général Evren.

Le Gouvernement, qui doit à mon avis, en tout état de cause - car cela n'a pas été fait jusqu'à présent -, marquer sa réprobation devant les faits, doit, en outre, à l'heure actuelle, faire connaître son souci de tout mettre en œuvre pour que les dispositions résultant des actes signés en matière de respect des libertés individuelles et publiques soient respectées de façon effective.

Compte tenu des dernières déclarations du Président Evren, il faut que, sans délai, Kutlu et Sargin retrouvent la liberté et que cessent les poursuites qui ont été engagées contre eux. Il y va de la crédibilité de tous les gouvernements qui prônent l'état de droit, et particulièrement du gouvernement français. Dans cette affaire qui concerne uniquement un délit d'opinion, il y va de notre honneur de parlementaires français. (*Applaudissements sur les travées communistes. - M. Mélenchon applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bayle.

**M. Jean-Pierre Bayle.** Je souhaiterais attirer l'attention de Mme le ministre délégué sur le problème des visas qui ont été instaurés, vous vous en souvenez, il y a deux années maintenant.

Le 14 septembre 1986, le Gouvernement conduit par M. Jacques Chirac décidait de généraliser l'obligation des visas pour les ressortissants étrangers à l'exception de ceux des pays membres de la Communauté économique européenne, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco, du Lichtenstein, de Saint-Marin et du Saint-Siège.

Il est peut-être opportun aujourd'hui de considérer les conséquences négatives de cette généralisation et d'y remédier sans attendre que l'image de la France à l'étranger en souffre encore davantage.

Il n'est pas question de remettre en cause la nécessité de lutter énergiquement contre le terrorisme, nécessité qui avait justifié à l'époque cette décision, mais l'on peut s'interroger, mes chers collègues, sur l'efficacité d'une telle mesure car la généralisation des visas - vous le savez tous et cela a déjà été dit en cette enceinte - a eu des conséquences très fâcheuses sur le tourisme puisqu'il semble que, dans certains pays, je pense notamment à l'Amérique du Nord, les délais nécessaires pour l'obtention du visa aient un effet dissuasif sur les touristes potentiels.

Plus graves encore, au plan international, sont les conséquences de cette mesure pour les nationaux des pays membres du Conseil de l'Europe qui n'appartiennent pas à la Communauté économique européenne. Je pense en particulier à l'Autriche et aux pays scandinaves.

D'éminents parlementaires du Conseil de l'Europe ont manifesté à plusieurs reprises leur mécontentement et leur souhait de voir reconsidérer ces dispositions.

Dans la mesure où nous nous appliquons à renforcer le rôle européen de Strasbourg, il n'est pas opportun de perpétuer le malaise dans ces pays membres du Conseil de l'Europe.

Il convient donc de s'interroger sur l'efficacité du maintien de l'exigence de visa dans la nécessaire lutte contre le terrorisme et sur l'opportunité de réviser, dans le sens d'une plus grande souplesse, les conditions d'obtention de ces visas. On est passé de l'idée de protection contre le terrorisme à celle de contrôle des flux migratoires pour justifier cette mesure.

Mes chers collègues, l'horizon de 1992 nous amènera inmanquablement à poser le problème en termes nouveaux et à remonter à la source. Pour lutter contre l'immigration clandestine, il faut endiguer le phénomène d'émigration qui touche les pays en voie de développement, donc créer des emplois dans ces pays. En effet, lorsque les frontières internes n'existeront plus en Europe, le problème sera déplacé et se posera aux frontières de l'Europe.

Tout le monde sait, aujourd'hui, qu'il faudra harmoniser nos législations : on n'imagine pas la République fédérale d'Allemagne ou la Grande-Bretagne adopter un système de protection de leur territoire comme nous l'avons décidé, nous, en septembre 1986.

Dans l'attente de cette harmonisation nécessaire - j'attire l'attention du Gouvernement sur ce point - je pense qu'il est temps, dans les mois qui viennent, de reconsidérer la généralisation du système des visas.

Au moment où l'action gouvernementale permet à l'image de la France de s'améliorer sensiblement, notamment dans le Pacifique grâce à l'action résolue du Premier ministre et aux accords de Matignon, je pense que cette bonne image de la France se trouverait encore renforcée si le Gouvernement tenait compte des observations que je viens de formuler. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Vidal.

**M. Marcel Vidal.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, « ici commence le pays de la liberté », inscrivait-on sur les poteaux frontière de la République naissante et conquérante de 1792.

C'est trois ans plus tard que la France livrait au monde la quatrième déclaration des droits de l'homme et du citoyen rédigée depuis 1789. Notre pays est fier de son histoire pour la liberté. Pourtant, nombreux sont les déçus, la constitution de la V<sup>e</sup> République ne présentant pas l'ensemble des principes visant à la protection des droits de l'homme. Certes, ces derniers sont évoqués au gré des articles, tel article posant le principe d'égalité devant la loi, tel autre évoquant la nature démocratique de la souveraineté et les modalités d'exercice du droit de suffrage.

Aussi, en cette période anniversaire de cette grande avancée de l'histoire qu'a été 1789, n'hésitons pas à nous retourner vers la déclaration de la même année. Elle est universelle : l'homme et le citoyen sont hors du temps et de l'espace ; elle est individualiste : seuls comptent les contrats qui mettent en relation les individus et non les groupes ; elle est légaliste, car la loi est la condition nécessaire et suffisante de la liberté. La déclaration du bicentenaire est, dans le droit français, heureusement complétée par le préambule de la Constitution de 1946 où, après la débâcle et la souffrance qui affectèrent la France durant quatre longues années, sont reconnus des droits économiques et sociaux.

En effet, que vaudrait l'affirmation de la liberté si les moyens manquaient à son plein exercice ? Il nous paraît opportun de revenir à l'histoire de notre pays, à son histoire constitutionnelle pour bien montrer que ce qui semble aller de soi n'est pas toujours aussi aisé à assumer.

Aujourd'hui, la France est le pays où le droit l'emporte sur la force et l'arbitraire. Mais l'approfondissement des droits de l'homme est une conquête permanente ; elle ne supporte pas le répit. Il n'est qu'à se souvenir des débats passionnés qui eurent lieu en 1982 sous le deuxième gouvernement de Pierre Mauroy, après la victoire de François Mitterrand. Ils le furent notamment quand Robert Badinter, garde des sceaux, plaïda l'appartenance définitive de la France à l'ensemble des Etats de droit.

La suppression des tribunaux d'exception et l'abrogation de la loi « sécurité et liberté » ont donné lieu à des controverses très vives. Le Parlement a clairement œuvré pour la participation de la France à une protection plus efficace des droits de l'homme dans le monde. Citons, entre autres, les lois du 25 juin 1980, qui autorisent la France à adhérer aux résolutions de l'O.N.U., notamment les deux pactes relatifs aux droits civils, politiques, économiques et sociaux. Plus significatif est le vote du Parlement, le 23 décembre 1983, en faveur du protocole facultatif lié aux deux pactes précités et qui reconnaît le droit de recours individuel des particuliers devant le comité des droits de l'homme de l'O.N.U. Dans le même esprit, je citerai encore cette reconnaissance du droit de recours individuel devant la commission européenne des droits de l'homme.

On se souvient aussi des débats passionnés qui eurent lieu lors de l'examen du projet de ratification devant le Parlement en 1983. Il n'empêche que l'ensemble de ces ratifications est aujourd'hui une des marques de respect et d'honneur témoignées en France en matière de protection des droits de l'homme.

Que ce tableau positif ne nous épargne pas le regard lucide devant la scène française. Il est heureux que le Parlement français se préoccupe de la protection internationale des droits de l'homme. Mais veillons à ce que cette préoccupation envisage de la même manière la situation française. Il est indispensable de signer les pétitions en faveur de tel ou tel prisonnier politique qui ne peut quitter librement le territoire qui l'a vu naître. Il n'est pas moins urgent de rester vigilant devant les atteintes aux droits de l'homme, telles qu'elles sont perpétrées quelquefois dans notre pays, et ce essentiellement contre les étrangers. L'exclusion à l'égard de celui qui a une couleur différente, la haine à l'égard de celui qui ne partage pas la même conception de l'explication du monde, le racisme à l'égard de celui qui ne ressort pas de notre continent, tout cela constitue des atteintes quotidiennes et renouvelées aux droits de l'homme. Le nombre si faible de pays, comme le nôtre, qui appartiennent au monde des Etats de droit ne nous exonère pas de la vigilance nécessaire à l'intérieur de nos frontières.

La tendance regrettable et indigne à exclure celui qui est différent doit nous conduire vers une politique active de défense des droits de l'homme. Cette politique doit non seulement sacrifier aux actes solennels, mais aussi ne pas ignorer le fondement utile de toute politique, à savoir la pédagogie.

Il est certainement urgent d'augmenter encore nos efforts pour que les droits de l'homme constituent une partie authentique du programme des enseignements primaire et secondaire. Il apparaîtrait d'ailleurs très fructueux d'y associer les collectivités locales dans un nouvel examen des relations d'avenir entre l'école, la commune et le département. Mais la pédagogie ne doit pas nous quitter une fois les portes de l'école ou du lycée franchies. Elle doit être poursuivie, et c'est sous cet angle qui apparaît le plus prometteur que doivent se développer les relations extérieures des collectivités territoriales décentralisées.

La loi autorise ces relations. Certes, il ne s'agit pas de remettre en cause les attributs essentiels de l'Etat ni d'imaginer une diplomatie émiettée ou atomisée.

Mais dans leur aire d'influence, avec les moyens qui leur sont propres, les collectivités locales ont l'opportunité et la chance de montrer, dans la conduite de leurs relations extérieures, le chemin de la tolérance d'abord, de l'amitié ensuite, de la solidarité enfin entre les peuples. Ce n'est pas le moindre des atouts d'une politique d'ouverture au monde que les collectivités décentralisées, dans leur ensemble, ont engagée avec détermination et volonté.

Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, les débats fondamentaux n'ont de valeur que s'ils expriment la synthèse d'idées et d'exemples pour la sauvegarde et l'approfondissement des droits de l'homme. Idées et exemples pour asseoir la liberté, celle qui, comme l'a écrit Albert Camus « consiste à ne pas mentir ». Car, « là où le mensonge prolifère, la tyrannie s'annonce ou se perpétue ». *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Lacour.

**M. Pierre Lacour.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, en mon nom personnel et au nom du groupe de l'union centriste, je voudrais tout d'abord m'associer aux propos de M. Taittinger et de la plupart des orateurs qui sont intervenus à cette tribune.

Nul n'ignore qu'en matière de droits de l'homme notre pays, depuis des années et quel que soit le gouvernement en place, s'illustre avec dignité et efficacité. Cette présence de la France chaque fois qu'il s'agit des droits de l'homme découle de son histoire. C'est pourquoi, à la veille du bicentenaire de la Révolution et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous devons nous poser la question de savoir si nous ne pouvons pas encore améliorer et perfectionner notre action.

En effet, d'un côté, chaque année nous voyons certains pays revenir vers la démocratie ou tout simplement la découvrir. Cela est bien. Je sais que la diplomatie française

concourt toujours avec efficacité à promouvoir ou à soutenir ces nouvelles expériences. Je souhaite très vivement, lors de la prochaine conférence de Moscou, qu'un consensus puisse se dégager afin que l'on parle des droits de l'homme au « cœur de la citadelle ».

Mais, d'un autre côté, chaque année nous parvient aussi - quoique difficilement - la nouvelle de violations constantes, cruelles, répétitives, voire habituelles des droits de l'homme dans les pays de l'Est, dans les Etats d'Amérique du Sud ou encore dans d'autres régions du monde, telles que l'Afrique ou l'Asie, où, bien souvent, la misère et la dictature se traduisent par la tyrannie. La plupart des orateurs qui sont intervenus l'ont rappélé.

Enfin, comment ne pas évoquer le sort des otages du Liban ? Je pense plus particulièrement et à leur maman, Mme Valente à ses deux petites filles dont la vie est en jeu.

Il est donc du devoir de la France d'aider ces pays à progresser vers la démocratie et je ne doute pas que le Gouvernement n'y pourvoie au maximum de ses possibilités. Plus que jamais, l'observation de la situation permet de remarquer que, là où il y a croissance économique, il y a très souvent démocratie, donc droits de l'homme. Par là même, nous voyons bien, madame le ministre, que les droits de l'homme forment un tout, un tout dans lequel le mot solidarité prend toute sa place.

Par conséquent, la vigilance et l'action en faveur des droits, elles aussi, doivent former un tout ; c'est pour cela, madame le ministre, que je vous pose la question suivante : ne croyez-vous pas qu'il serait utile et nécessaire de mieux associer la représentation nationale à l'action du Gouvernement dans ce domaine ? C'est du reste la vocation de la France, de concert avec ses partenaires européens, que d'affirmer sans complexe le message universel des droits de l'homme que des théories spécieuses et liberticides appelaient des libertés formelles. Je ne doute pas, madame le ministre, que notre gouvernement sera fidèle à ce message. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rouvière.

**M. André Rouvière.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, cette discussion me paraît particulièrement opportune au moment où nous allons fêter le bicentenaire de la Révolution de 1789, au moment où les deux communautés de Nouvelle-Calédonie déposent les armes pour se serrer la main et signer un accord que nous allons - j'en suis convaincu - approuver dans quelques jours, et au moment où l'intolérance se développe encore en de très nombreux endroits, tant chez nous qu'à l'extérieur.

Je me contenterai de citer deux exemples en ayant présent à l'esprit que, même si nous ne pouvons, hélas ! pas apporter de solution à ce que nous déplorons, il paraît néanmoins nécessaire et même indispensable de réaffirmer notre attachement à la défense des droits de l'homme. En effet, ces droits, comme l'égalité, la fraternité, la solidarité et toutes les valeurs qui élèvent la civilisation, sont fragiles ; ils ne sont jamais définitivement acquis. Sans cesse nous devons combattre ceux qui les menacent.

Je citerai donc deux douloureux exemples, l'un d'actualité et l'autre, certes plus ancien - il remonte à quelques années - mais qui se prolonge, hélas, trop.

Dans l'Hexagone, tout d'abord, je pense à la réaction - que tous les hommes de bon sens devraient, me semble-t-il, condamner quelle que soit leur opinion - provoquée par le film « *La dernière tentation du Christ* », et à l'incendie du cinéma Saint-Michel. (*M. Jean Garcia manifeste son approbation.*) Je porte un jugement non pas sur le film mais sur les moyens utilisés afin d'empêcher sa projection.

Nous devons le dire, la violence n'est jamais la bonne solution. Elle appelle la violence, et elle constitue toujours une atteinte à la société civilisée. J'admets - vous aussi, j'en suis persuadé - la contestation et l'opposition, mais dans le respect des autres. Le règne de la peur ne saurait se développer sans porter atteinte à la liberté d'expression, à la liberté de création et à la liberté tout court.

Madame le ministre, pouvez-vous nous dire ou nous rappeler ce que pense le Gouvernement de ces événements et, surtout, ce qu'il compte faire afin qu'ils ne se reproduisent pas ?

Hors de l'Hexagone, maintenant, je pense aussi au problème de Chypre.

Depuis 1984, l'île est divisée. Plus d'un tiers du territoire est occupé par l'armée turque. Il s'est ensuivi une émigration dans les deux sens des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs. Ces derniers déplorent de nombreux disparus. Plus de dix ans après, leurs familles n'arrivent pas à savoir ce qu'ils sont devenus. Vivent-ils encore ? Sont-ils détenus ? Sont-ils morts ? Autant de questions qui restent sans réponse.

De nombreux Chypriotes grecs ont dû également abandonner leurs terres, leur maison, leur patrie. Des Chypriotes turcs supportent mal - de plus en plus mal - la colonisation que la Turquie développe dans la partie de l'île qu'elle occupe.

Madame le ministre, que compte faire le Gouvernement auprès de l'O.N.U., qui s'occupe de ce problème, mais qui ne paraît pas avancer beaucoup ? Que compte-t-il faire auprès de la Communauté économique européenne, dans laquelle la Turquie souhaite entrer ? Que compte-t-il faire auprès de la Turquie elle-même, avec laquelle il entretient, bien sûr, des relations, afin que, à Chypre, les droits élémentaires de l'homme soient reconnus et que les Chypriotes, aussi bien grecs que turcs, puissent retrouver la liberté de se gouverner, de s'administrer et recouvrer l'intégralité de leur territoire ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au moment où nous nous apprêtons à célébrer le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et où nous préparons la commémoration du bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, je sais infiniment gré à votre Haute Assemblée, et particulièrement à M. le sénateur Taittinger, président de l'intergroupe de défense des droits de l'homme au Sénat, d'avoir pris l'initiative de cette séance de questions orales avec débat sur le thème des droits de l'homme, qui nous tient particulièrement à cœur.

Pour moi, qui ai en charge ce dossier auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, particulièrement - je le souligne - en ce qui concerne la relation avec les organisations internationales, ce sera une occasion privilégiée, d'abord, de vous exposer la politique d'ensemble que conduit notre Gouvernement pour la défense des droits de l'homme sur la scène internationale, puis de préciser, en réponse aux honorables parlementaires qui ont bien voulu s'adresser au Gouvernement, les positions prises dans certaines situations qui, au regard des droits de l'homme, ont pu soulever des interrogations justifiées ou des inquiétudes légitimes.

Je commencerai par l'Organisation des Nations Unies.

Dans son intervention devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 29 septembre dernier, le Président de la République a rappelé avec force que la France, en entreprenant, il y a deux siècles, une révolution qui a marqué le cours de l'histoire, a pris rang dans la bataille jamais gagnée et toujours nécessaire pour plus de liberté, d'égalité et de fraternité.

La France se doit donc d'être non seulement présente mais active dans cette lutte. Elle doit, d'abord, apporter, y compris en termes de philosophie, la contribution que l'on attend d'elle au combat contre les violations des droits inscrits dans la Déclaration universelle de 1948.

Cette action doit naturellement être dirigée en priorité vers la défense des droits les plus fondamentaux de l'homme, qui touchent l'intégrité physique et morale de la personne humaine. Je pense, en particulier, à la dénonciation de pratiques odieuses telles que la torture ou les disparitions.

Dans le même esprit, il faut combattre aussi résolument, sous toutes ses formes et où qu'il apparaisse, le racisme, sans jamais oublier, cependant, que le respect des droits de l'homme apparaîtra d'autant plus légitime que ceux qui peuvent en bénéficier sont en bonne santé, mangent à leur faim et sont correctement éduqués.

Mais l'exclusion ne se fonde pas seulement sur la race. Il faut aussi résister à l'oubli, parfois sélectif, à l'égoïsme et à l'apparition de toutes les nouvelles formes de discrimination,

par exemple celles qui se développent et se fondent sur l'état de santé et celles qui résultent de la grande pauvreté. Les droits de l'homme et la lutte contre les exclusions sont liés ; je tenais à le souligner à cette tribune.

L'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme a constitué une étape essentielle du combat pour la liberté. Mais, après la nécessaire étape de la codification, dans une déclaration unique, d'une conception universelle des droits de l'homme, faut-il considérer que l'édifice est achevé ?

On a parfois le sentiment que le terrain juridique a été abondamment exploré, mais, aujourd'hui, l'évolution du monde nous impose de favoriser la reconnaissance de droits nouveaux, le droit au développement, par exemple.

Ne nous impose-t-elle pas aussi de réfléchir, au niveau de la communauté internationale tout entière, aux conséquences pour les droits de l'homme de certaines découvertes scientifiques et du développement de l'informatique ?

**Un sénateur socialiste.** Très bien !

**Mme Edwige Avicé, ministre délégué.** Cette évolution ne nous impose-t-elle pas, enfin, après la reconnaissance des droits particuliers aux femmes, d'apporter tout notre appui à la reconnaissance et à la défense des droits des enfants ?

Notre approche ne doit donc pas se limiter au terrain déjà exploré ; elle doit être dynamique et ambitieuse. Dans le domaine de l'approfondissement des droits de l'homme et de leur application effective, elle doit, par ailleurs, être vigilante - vous avez à plusieurs reprises utilisé ce mot, messieurs les sénateurs - parce que, sur le premier point que j'évoquais tout à l'heure, à savoir le respect des droits de l'homme dans le monde, la vigilance est tout à fait nécessaire.

Où en sommes-nous, à cet égard ? Y a-t-il eu progrès ou dégradation ? Le bilan est contrasté.

Il est incontestable, si l'on s'en tient aux cinq dernières années, que certains progrès ont été accomplis : je pense aux progrès de la démocratie, aux Argentins, aux Uruguayens, aux Philippins, qui sont parvenus à restaurer cette démocratie chez eux.

De même, des signes encourageants sont enregistrés à l'Est. Il se confirme que cela se traduit depuis quelque temps, au-delà du discours, dans les actes.

Enfin, le retrait en cours des troupes soviétiques d'Afghanistan est un élément important d'un règlement politique dans ce pays qui ne devrait pas être sans conséquence sur le plan des droits de l'homme.

Le fait, par ailleurs, que la communauté internationale, aujourd'hui, dans ses plus hautes instances, soit infiniment sensibilisée aux problèmes de la paix et de la dette constitue un climat différent pour les droits de l'homme de celui que nous avons connu au cours des vingt dernières années.

Mais il existe aussi des zones d'ombre. En premier lieu, le maintien de l'apartheid, violation institutionnalisée des droits de l'homme, ce qui souligne d'ailleurs sa gravité. Et puis, les régimes dictatoriaux engendrent toujours autant de violences et de souffrances, comme en témoignent, ces derniers temps encore, les événements de Haïti et de Birmanie.

Pour rester dans l'actualité, comment ne pas citer également le drame que vivent les Kurdes ou les conséquences sanglantes, au Burundi, d'antagonismes ethniques venus du fond des âges ?

Enfin, si j'évoquais, pour en souligner les progrès, la situation dans les pays de l'Est, cela ne doit pas faire oublier qu'il existe des différences entre eux en matière de protection des droits de l'homme ; le cas de la Roumanie en témoigne. Plus généralement, il reste à ces pays du chemin à parcourir pour que nous puissions constater que les accords d'Helsinki, dans leur « dimension humaine », sont pleinement appliqués.

Je n'évoque pas ici les événements récemment survenus en Algérie, car j'en parlerai plus tard, en réponse à la question de M. le sénateur Habert.

Mais je ne voudrais pas finir ce rapide tour d'horizon sans avoir évoqué le Chili. Nous devons nous réjouir de ce que le peuple chilien ait exprimé sans équivoque son attachement à la démocratie, mais nous devons également être conscients que le résultat du plébiscite ne signifie pas que la démocratie ait été rétablie au Chili et que les droits de l'homme y soient

désormais respectés. Dans ce contexte, la France, avec ses partenaires de la Communauté européenne, ne doit pas ménager son soutien aux forces démocratiques de ce pays afin que le pluralisme et le dialogue s'instaurent, durablement, au Chili.

Je viens d'évoquer - comme certains d'entre vous - l'action des pays de la Communauté européenne. Car s'il est un domaine où la coopération politique à douze peut agir avec efficacité en se fondant sur la défense de valeurs communes, c'est bien celui des droits de l'homme. Le Gouvernement est donc résolument favorable à un développement de la coopération des pays de la Communauté dans ce domaine.

J'ajouterais, enfin, pour faire écho aux remarques faites par M. le président Taittinger concernant le rapport d'Amnesty international, que nous devons remercier Amnesty international et les autres organisations internationales non gouvernementales qui agissent dans le domaine des droits de l'homme. Leur action, qui complète et qui, souvent, précède celle des Etats, est indispensable. Leur indépendance est souvent remarquable. Il est donc juste de leur rendre hommage.

Pour ce qui est de l'action de notre pays en faveur des droits de l'homme, il ne faut pas baisser la garde. Il ne faut pas non plus que notre action nous fasse apparaître comme un « donneur de leçons ». Nous n'avons rien à y gagner.

Après quelques mois d'expérience au ministère des affaires étrangères, je dresserai en ce domaine un double constat.

D'abord, à l'étranger et dans les instances multilatérales concernées, notre pays n'est pas, loin de là, le plus mal placé dans le combat pour les droits de l'homme. La France est en effet toujours écoutée et très souvent entendue, et cela se vérifie encore plus lorsque nous avons des initiatives nouvelles à proposer.

Par ailleurs - je puis en témoigner - en la matière, l'efficacité optimale nécessite parfois de la discrétion et du temps. Le silence officiel ne signifie pas, croyez-moi, inaction. La vigilance, quant à elle, n'exclut pas la responsabilité.

Vous pouvez compter sur moi pour que, à l'occasion du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du bicentenaire de 1789, nos efforts en faveur de la cause des droits de l'homme se poursuivent. J'y veillerai personnellement.

A ce propos - M. le Premier ministre l'a rappelé - si je vous ai précisé qu'au ministère des affaires étrangères la question des droits de l'homme relevait directement de ma responsabilité, en particulier dans les relations internationales, je voudrais cependant qu'il soit bien compris que le combat pour les droits de l'homme relève aussi, bien entendu, de la responsabilité de tous les membres du Gouvernement. C'est une action d'ensemble.

Après ces remarques assez générales, je souhaiterais maintenant répondre plus précisément aux questions qui m'ont été posées.

Certaines de ces questions ont porté sur la philosophie des droits de l'homme qui est la nôtre aujourd'hui - j'ai déjà essayé d'y répondre partiellement. D'autres ont porté sur le rôle de la France à l'heure actuelle et sur les initiatives nouvelles qui pourraient être prises à l'occasion de la commémoration qui aura lieu l'année prochaine. Enfin, un certain nombre de questions ont porté sur des pays précis, et leurs auteurs ont procédé à des développements sur lesquels je reviendrai.

Si vous me le permettez, je répondrai à ces questions dans l'ordre. J'essaierai de le faire de la manière la plus minutieuse possible, en respectant d'ailleurs à la fois la déontologie d'une information à donner, mais aussi - il faut que vous le compreniez - une certaine logique dans mon attitude, surtout lorsqu'on sait que ces sujets - je n'ai pas honte d'en parler à cette tribune - sont, dans l'ensemble, des sujets précis et délicats qui nécessitent que l'on mesure ses paroles.

A M. Taittinger, tout d'abord, dont je salue l'élévation de pensée et dont j'ai écouté les propos avec une très grande attention, je voudrais donner l'assurance que le Gouvernement français conduit une politique d'envergure en faveur de la défense des droits de l'homme sur la scène internationale.

Il mène d'abord cette action au sein de l'Organisation des Nations unies, où la France a siégé sans discontinuité, sauf entre 1976 et 1978, au sein de la commission des droits de l'homme. Elle est également représentée, c'est-à-dire élue,

dans les six autres comités des Nations unies qui s'occupent d'aspects plus particuliers des droits de l'homme, notamment des aspects économiques.

Nous veillons à maintenir en permanence une capacité d'initiative. Je rappellerai, à cet égard, que la France a été l'un des premiers pays à ratifier, en février 1986, la convention internationale contre la torture, à l'élaboration de laquelle elle a apporté une contribution active.

Nous prenons, chaque année, l'initiative de déposer à la commission des droits de l'homme une résolution sur la question des disparitions involontaires et forcées.

C'est à l'initiative de la France que, depuis février 1986, la commission des droits de l'homme examinée tous les ans la question des prises d'otages.

Nous avons été, parmi les démocraties occidentales, le pays le plus ouvert à la mise au point d'une déclaration sur le droit au développement. Je considère d'ailleurs qu'une impulsion nouvelle aux travaux entrepris sur cette question est nécessaire afin de parvenir à une reconnaissance par tous les pays de ce nouveau droit.

J'ajouterai, en ce qui concerne les Nations unies, deux éléments : le premier est notre appui constant au système des rapporteurs spéciaux chargés d'enquêter tant sur les sujets thématiques - tortures, exécutions sommaires - que sur des situations par pays - Chili, Afghanistan, par exemple ; le second est mon souhait que la France puisse prendre une ou deux nouvelles initiatives lors de la prochaine session de la commission des droits de l'homme. Nous travaillons sur la question.

Pour rester, si vous le voulez bien, dans le champ de la diplomatie multilatérale, je soulignerai, en passant, car j'y reviendrai en réponse à la question de M. le sénateur Des-cours, notre rôle très actif dans les discussions qui se poursuivent, à Vienne, sur la dimension humaine de la C.S.C.E. - conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Intervenant, en août dernier, devant la C.S.C.E., le ministre d'Etat a mis l'accent sur cette dimension et, plus particulièrement, sur l'importance que nous attachons à l'application du principe de la libre circulation des personnes en Europe.

Notre action en faveur des droits de l'homme est également soutenue au sein du Conseil de l'Europe. Comme vous le savez, nous avons reconnu, en 1981, le recours individuel prévu à l'article 25 de la convention européenne des droits de l'homme, auquel il a été fait allusion à cette tribune voilà peu de temps. La France vient par ailleurs de signer, le 26 novembre 1987, la convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Depuis l'achèvement de cette convention, le Conseil de l'Europe n'a pas envisagé d'engager de nouvelles négociations en vue de la conclusion de grandes conventions. En revanche, les discussions se poursuivent au niveau des experts sur des thèmes nouveaux qui sont de la plus haute importance : il s'agit du droit des étrangers et du statut juridique des réfugiés, deux domaines dont j'ai également, au quai d'Orsay, la responsabilité, des dangers éventuels que peut présenter dans le domaine des droits de l'homme la lutte contre le S.I.D.A., de l'éventuelle reconnaissance du droit à la nationalité comme droit de l'homme, enfin de l'introduction de garanties juridictionnelles spécifiques dans les procédures administratives de plus en plus nombreuses. Sur tous ces sujets, j'ai donné des instructions pour que la délégation française joue un rôle actif.

Ces actions dans le domaine de la diplomatie multilatérale ne doivent pas faire oublier la défense des droits de l'homme dans certains pays, qui donne lieu à des démarches et à des déclarations le plus souvent bilatérales. Comme je l'indiquais tout à l'heure, ces problèmes sont souvent examinés également avec nos partenaires de la Communauté européenne en vue d'actions communes.

C'est ainsi que les Douze réaffirment de manière constante, avec détermination, leur condamnation sans réserve du système de l'apartheid. Je peux vous assurer, à cet égard, que les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, adoptées en liaison avec nos partenaires européens ou sur le plan national, continuent d'être rigoureusement appliquées.

Il arrive cependant que les interventions du Gouvernement français ne soient pas toujours publiques. Si le Gouvernement, comme l'ont fait ses prédécesseurs, agit aujourd'hui

parfois dans la discrétion, c'est que son seul objectif est l'efficacité de l'action engagée. Celle-ci, je peux vous l'assurer pour la suivre quotidiennement, permet souvent de sauver des vies humaines ou de libérer des personnes emprisonnées injustement pour leurs idées.

Je peux également vous assurer, monsieur le sénateur, de ma disponibilité pour continuer à discuter de ces questions avec vous, soit au ministère des affaires étrangères, soit au sein de la commission nationale consultative des droits de l'homme, dont vous êtes un membre éminent. Cette invitation s'adresse bien sûr également à tous les membres de cette assemblée : mon bureau est toujours ouvert à ceux d'entre vous qui souhaiteraient évoquer avec moi des questions relatives aux droits de l'homme ou soulever tel ou tel point particulier ; ils seront toujours les bienvenus.

Je répondrai maintenant à M. Mélenchon, qui s'est interrogé sur la capacité de la France à actualiser, en quelque sorte, ce qu'il a appelé le « pacte civique » qui fait l'identité de notre pays et qui a présidé à la Révolution de 1789. Cette formule m'a paru intéressante dans la mesure où elle correspond bien au corps d'idées - la liberté, l'égalité et la fraternité - auquel nous sommes tous très attachés et qui définit très largement notre histoire.

Le Gouvernement français qui, au nom des traditions de notre pays, mène une politique d'envergure en faveur de la défense des droits de l'homme, a décidé d'intensifier encore son effort dans ce domaine à la veille de la célébration du bicentenaire de la Révolution et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

M. Mélenchon m'a demandé quelles initiatives le Gouvernement avait prises ; je vais tenter de les détailler en indiquant toutefois que la liste n'est pas exhaustive et que toutes les idées seront les bienvenues.

Tout d'abord, la France participera d'une manière particulièrement active à la quarante-cinquième session de la commission des droits de l'homme des Nations unies, qui se tiendra à Genève en février et mars 1989. Il est notamment prévu qu'une personnalité gouvernementale s'y rende pour y prononcer un discours dans lequel seront rappelés les principes qui guident notre action en matière de droits de l'homme.

Par ailleurs, la France compte donner une impulsion nouvelle aux travaux entrepris au sein de la commission des droits de l'homme sur la question du droit au développement.

J'attire votre attention, monsieur le sénateur, sur la coordination qui existe entre l'idée de Toronto, l'idée récente de New York sur l'aide qui peut être apportée aux pays les plus pauvres et aux pays à revenus intermédiaires, et cette idée du droit au développement que nous cherchons à promouvoir au sein des organisations internationales.

Nous estimons, en effet, que la prise en compte par les Etats de ces concepts, à nos yeux essentiels, est insuffisante et nous souhaitons que leur soit assurée la diffusion la plus large.

Plusieurs autres initiatives sont envisagées par la France au sein de cette même commission. Elles font actuellement l'objet d'une réflexion du Gouvernement. Elles pourraient, notamment, porter sur des sujets que nous jugeons de première importance, tels que les droits économiques, sociaux et culturels, plus particulièrement les effets de la grande pauvreté sur le respect des droits de l'homme, l'intolérance religieuse, ou les droits de l'homme et les progrès de la science et de la technique.

J'ajoute au passage que nombre de ces idées nous ont également été soumises par la commission consultative des droits de l'homme, qui étudie sur toutes ces questions.

Le Gouvernement se montre, en outre, particulièrement actif dans l'élaboration de conventions internationales portant sur la défense des droits de l'homme.

Ainsi, dans le cadre de l'organisation des Nations unies, la France participe activement à la mise au point d'une convention sur les droits des travailleurs migrants. Elle joue un rôle important dans la rédaction d'une convention sur les droits de l'enfant, dont le texte définitif devrait être proposé pour adoption à l'assemblée générale des Nations unies à l'automne 1989.

Par ailleurs, la procédure de ratification de la convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, signée par la France le 26 novembre 1987, est en cours. Le projet de loi est actuellement examiné par le Conseil d'Etat et il sera transmis prochainement au conseil des ministres.

Notre pays accorde enfin une attention toute particulière aux questions d'ordre humanitaire. Nous avons ainsi décidé de présenter prochainement devant la troisième commission de la présente assemblée générale des Nations unies une résolution portant sur l'assistance aux victimes des catastrophes et des situations d'urgence. Nous souhaitons, par cette initiative, souligner plus particulièrement l'importance du rôle des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine humanitaire et obtenir que leur action soit facilitée.

Monsieur le sénateur, vous avez prolongé votre réflexion sur l'Europe. Vous avez dit, si j'ai bien compris, que l'identité de l'Europe, identité qui est peut-être à conquérir complètement, c'était aussi d'être constituée de démocraties et d'avoir, pour la défense des droits de l'homme, pris souvent des positions communes. Vous avez souhaité que cette démarche soit poursuivie. Dans la réflexion que nous menons actuellement sur le contenu de l'Europe et la constitution dans l'avenir de cette Europe à laquelle nous sommes très attachés, la dimension des droits de l'homme nous paraît primordiale parce qu'elle fonde toutes les idées de la démocratie.

Je répondrai maintenant à Mme de Hauteclocque qui m'a interrogée sur les actions qu'entend mener le Gouvernement pour favoriser le respect des droits de la minorité hongroise de Transylvanie.

Cette question de la préservation des droits de la minorité hongroise de Transylvanie suscite en effet aujourd'hui, madame le sénateur, une inquiétude accrue en relation notamment avec la politique dite de « systématisation », que vous avez évoquée, menée par les autorités roumaines.

La France entend faire preuve de vigilance dans ce domaine. Il importe en effet de voir appliqué l'acte final d'Helsinki. Or celui-ci prévoit notamment, je le rappelle, que « les Etats participants sur le territoire desquels existent des minorités nationales respectent le droit des personnes appartenant à ces minorités à l'égalité devant la loi, leur donnent entière possibilité de jouir effectivement des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, de cette manière, protègent leurs intérêts légitimes dans ce domaine ».

La France, comme ses partenaires européens, constate également que l'ensemble de la population roumaine est concernée par la politique de systématisation. C'est pourquoi, les Douze ont effectué une démarche de mise en garde à Bucarest et à la réunion de la C.S.C.E. à Vienne. De plus, nous avons instruit notre ambassadeur en Roumanie de recenser les cas concrets de violations des droits de l'homme et d'atteintes au patrimoine culturel que cette politique entraîne.

Les premières informations dont nous disposons conduisent à faire preuve de la plus grande attention à ce sujet. Nos préoccupations ont été ensuite portées directement à la connaissance des autorités roumaines. Nous ne manquerons pas, avec nos partenaires de la Communauté, de tirer les conséquences de l'évolution de la situation.

Il y a donc une imbrication de problèmes auxquels nous devons être attentifs parce qu'ils sont effectivement très sensibles pour les droits de l'homme et parce qu'ils touchent aussi aux relations entre deux Etats voisins et relèvent directement de leurs rapports bilatéraux.

Je reviens maintenant aux questions des droits de l'homme traitées dans le cadre de la C.S.C.E., pour répondre à M. Descours qui s'est interrogé sur le choix de Moscou pour une conférence sur les questions humanitaires en Europe.

Le respect des droits de l'homme et des libertés, l'encouragement des contacts humains, la libre circulation des hommes et des idées font partie intégrante de l'acte final d'Helsinki. La France, comme le sait le Sénat, attache la plus grande importance à ce que le processus de la C.S.C.E. s'accompagne d'améliorations décisives dans ce domaine. Nous estimons que l'obtention d'un résultat équilibré à la réunion de Vienne exige des progrès sur ces différents points.

Je ferai un peu d'histoire, si vous le voulez bien, pour rappeler simplement que lorsque le nom de Moscou a été prononcé - c'était en 1986 - un certain nombre de pays comme la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et la Grèce y avaient tout de suite souscrit. La France, elle, n'avait pas donné son accord de cette manière. C'est un point d'histoire sur lequel il faut être précis.

Quelle est la situation sur le terrain ?

Nous constatons d'abord que l'évolution de la situation des droits de l'homme en Union soviétique reste très contrastée. Dans certains domaines, l'émigration, la libération de prisonniers politiques, le régime des hôpitaux psychiatriques, le règlement de cas humanitaires bilatéraux, des progrès ont été enregistrés. Cependant, les motifs de préoccupations demeurent tant sur les questions que je viens de mentionner que sur le contenu des réformes juridiques annoncées et qui devraient garantir le respect des libertés. De même, certains leaders nationalistes, tant dans les Etats baltes qu'en Arménie, ont-ils été purement et simplement expulsés.

S'agissant d'une réunion à Moscou sur la dimension humaine de la C.S.C.E., il convient d'abord de relever que cette rencontre ferait partie d'un ensemble de trois réunions - Paris, Copenhague, Moscou - formant la « conférence sur la dimension humaine de la C.S.C.E. ». Ce ne serait donc pas une conférence unique.

Je rappelle, en outre, que l'idée de convoquer une telle conférence résulte d'une initiative française à laquelle ont activement participé nos partenaires de la Communauté européenne.

Pour sa part, l'Union soviétique avait proposé de tenir à Moscou une « conférence sur la coopération en matière humanitaire ».

Je vous confirme que, lors de la visite de M. Chevardnadze à Paris, il a été indiqué au ministre des affaires étrangères soviétique que s'il apparaissait que la troisième réunion projetée de cette conférence que nous avons proposée pouvait se tenir à Moscou, la France ne ferait pas obstacle au consensus qui se dégagerait, la date d'une telle réunion restant par ailleurs à fixer - en effet, nous ne sommes pas les seuls à décider.

En résumé, la France dans le monde parle au nom de valeurs auxquelles elle croit et tient. Elle est prête à en discuter à Moscou.

Je constate à cet égard que si certains autres pays occidentaux - je les ai cités - n'y seraient pas non plus opposés, il n'y a pas actuellement encore de consensus à Vienne sur cette affaire. Les discussions se poursuivent donc sur les conditions qui pourraient être mises à une acceptation.

Dans cette hypothèse, si cette réunion avait lieu à Moscou, il s'agirait d'une troisième réunion, les deux premières se tenant à Paris et à Copenhague et le bilan général de l'ensemble de ces rencontres sur la dimension humaine devant être établi en 1992 lors de la conférence d'Helsinki qui fera suite à celle de Vienne, en cours actuellement.

J'en viens maintenant à une question très délicate qui, contrairement à ce que j'ai pu entendre, a fait l'objet de nombreuses réactions : les événements d'Algérie. M. le ministre d'Etat, M. Roland Dumas, s'est lui-même souvent exprimé sur ce point. J'ai sous les yeux sa déclaration du 12 octobre. Elle est pourtant claire. Je crois que ces textes n'ont pas été suffisamment diffusés. Je voudrais donc répondre à M. Habert sur ce point.

Monsieur le sénateur, la répression brutale et le nombre élevé des victimes des récents événements d'Algérie ont heurté profondément et douloureusement la sensibilité du peuple français. Ils ont suscité dans notre pays une très légitime émotion.

Le Gouvernement français s'est fait l'écho, à plusieurs reprises, de ces sentiments d'inquiétude ; il a manifesté depuis le début sa vive préoccupation et sa sympathie pour les familles des victimes.

Les chiffres rendus publics par le ministère algérien de l'intérieur font état de 159 morts et de 154 blessés. Des informations encore plus alarmantes ont circulé, sans qu'on puisse en vérifier l'exactitude.

Ces derniers jours, de douloureux témoignages se sont manifestés à propos d'excès commis durant ces épreuves. Il apparaît aujourd'hui que certains actes tout à fait condamnables auraient été perpétrés.

Mais il est vrai aussi, monsieur le sénateur, que ces tragiques journées ont suscité en Algérie une prise de conscience favorable au respect des droits de l'homme. Un débat public s'est ouvert. De plus en plus nombreux sont les avocats, les universitaires, les médecins, les journalistes et les citoyens qui évoquent, dans la presse ou à la télévision algérienne, les violations des droits de l'homme. La ligue algérienne des droits de l'homme a créé sa propre commission d'enquête et a déjà recensé des plaintes ; elle a également demandé au président Chadli de créer une commission nationale d'enquête.

Le président Chadli s'est montré ouvert à ce mouvement. Il a encouragé les membres de la ligue des droits de l'homme à continuer à défendre les droits de l'homme et à faire état de toutes les violations. Il est intervenu lui-même pour suspendre les procès à audiences spéciales en cours. Enfin, il a ordonné que soient relâchés tous les adolescents mineurs interpellés et arrêtés.

Pour l'heure, et après les sanglantes émeutes du début du mois d'octobre, le Gouvernement français ne peut qu'observer avec beaucoup d'attention ce mouvement, qui traduit une évolution notable dans le domaine capital des droits de l'homme.

Un processus de réforme est en cours, qui a pour objectif d'assurer une plus grande participation du peuple algérien aux affaires publiques. Le 3 novembre prochain, une modification de la Constitution introduisant le principe de la responsabilité du Premier ministre devant l'Assemblée sera soumise à référendum. Après le congrès du parti, prévu en décembre, un second référendum soumettra à l'approbation du peuple l'ensemble des réformes. Le président Chadli a lui-même exprimé sa volonté de « promouvoir le cadre légal permettant à toutes les sensibilités de s'exprimer en toute démocratie ».

L'Algérie, monsieur le sénateur, traverse une période de mutations. Notre pays se doit de faciliter, par son aide, une évolution que les autorités algériennes semblent décidées à mener à bien. En ces heures difficiles, la France continuera à manifester à l'Algérie sa solidarité.

Monsieur le sénateur, vous m'avez interrogée également sur les Français en Algérie. Je dis à tous les sénateurs présents que si des familles sont concernées, si des inquiétudes se manifestent, chacun peut s'adresser au quai d'Orsay, à mes services, pour obtenir toutes informations utiles.

Il est vrai qu'un petit nombre de nos compatriotes ont été entendus par les forces de sécurité pendant les événements de ces derniers jours. A ma connaissance tous ont été relâchés ; ils ont pu rejoindre leur famille et rentrer en France lorsqu'ils l'ont souhaité.

J'ai été informée personnellement du cas de M. Charlot, qui a été évoqué ici même. Vous savez qu'il a été expulsé d'Algérie et qu'il est arrivé à Paris le 12 octobre. Je puis simplement vous indiquer qu'actuellement toutes les démarches sont tentées afin d'essayer de régler le problème.

J'en viens à la question que m'a posée M. Lederman sur la Turquie. Monsieur le sénateur, je vous ai trouvé très sévère lorsque vous avez déclaré que le Gouvernement français n'avait rien dit ni rien fait ; je voudrais vous démontrer que tel n'est pas le cas.

Dès l'origine, le Gouvernement français a suivi le déroulement de cette affaire avec une attention toute particulière.

MM. Sargin et Kutlu, dirigeants du parti communiste unifié turc, en exil à Bruxelles, ont été arrêtés à leur retour à Ankara, le 16 novembre 1987. Aux termes de dispositions constitutionnelles et juridiques actuellement en vigueur, certains partis politiques, dont le parti communiste, ne sont pas reconnus en Turquie. Malgré cette situation, et en dépit de mises en garde du Gouvernement turc, les deux dirigeants communistes avaient tenu à revenir dans leur pays.

Dans un premier temps, après leur arrestation, les autorités turques ont été dûment informées, par notre ambassadeur à Ankara, de notre attachement au droit humanitaire des deux détenus. Puis, à l'occasion d'une visite qu'il avait effectuée en janvier dernier en Turquie, le ministre des affaires étrangères avait évoqué avec son homologue turc le cas de MM. Kutlu et Sargin.

En ce qui concerne la situation de la Turquie en général - vous avez fait état d'une information dont nous disposons depuis hier - le Gouvernement français constate qu'un processus de démocratisation a été engagé. C'est ainsi qu'il a

relevé avec intérêt le fait que le Gouvernement turc ait pris des initiatives importantes concernant la lutte contre la torture, en ratifiant les deux conventions de l'O.N.U. et du Conseil de l'Europe, et, sur le plan intérieur, en engageant des poursuites contre les policiers accusés de tortures et de mauvais traitements.

Par ailleurs - la presse vient de s'en faire l'écho - certains dirigeants turcs, et cela au plus haut niveau, ont fait savoir qu'une légalisation du parti communiste était envisagée. De même évoquent-ils l'abolition possible de la peine de mort. Il convient de souligner à cet égard que l'application de la peine de mort est suspendue en Turquie depuis quatre ans.

La Turquie entend affirmer résolument son appartenance à l'Europe. Une réflexion de fond est engagée dans ce pays sur les conséquences qui en résulteront. Les développements positifs déjà enregistrés dans le domaine des droits de l'homme en sont une illustration. Aussi la France souhaite-t-elle, par un dialogue confiant avec les autorités turques, encourager la poursuite du processus de libéralisation.

S'agissant des deux cas que vous avez évoqués, monsieur le sénateur, c'est dans cet esprit, et en fonction du développement de la procédure judiciaire en cours, que le Gouvernement, attentif au respect des droits de l'homme, usera de toute son influence, de la manière qui lui paraîtra la plus efficace.

Je répondrai maintenant à M. Bayle, qui a évoqué la question des visas. Je n'entrerai pas dans le fond du débat ; d'ailleurs, ce que souhaitait M. Bayle, c'était communiquer au Gouvernement sa réflexion sur ce sujet.

**M. Jean-Pierre Bayle.** Tout à fait !

**Mme Edwige Avice, ministre délégué.** Dans les instances européennes, des réflexions sont menées sur la circulation des personnes ; je pense au groupe de Shenghen et au groupe *ad hoc* immigration des Douze. Le Gouvernement se préoccupe de définir les mesures nécessaires pour faciliter la circulation des personnes dans le cadre européen, sans que soit porté atteinte aux impératifs liés à la sécurité et à l'immigration.

Je répondrai maintenant à M. le sénateur Lacour, qui a évoqué plusieurs sujets.

En ce qui concerne le problème des otages, monsieur le sénateur, le Gouvernement agit et il le fait dans la discrétion. Celle-ci est vraiment la condition du succès.

Vous avez également demandé que la représentation parlementaire soit davantage associée à la réflexion sur les droits de l'homme. Je voudrais vous préciser que je suis tout à fait d'accord pour qu'elle soit associée par le Gouvernement aux actions entreprises pour la défense des droits de l'homme. Je vous rappelle également que, d'une façon institutionnelle, des représentants des deux assemblées siègent à la commission consultative des droits de l'homme, dont M. Taittinger est un membre éminent.

Si un débat comme celui-là s'est ouvert aujourd'hui devant votre Haute Assemblée - et je m'en félicite - c'est parce que vous en avez pris l'initiative. Cela me donne l'occasion de préciser un certain nombre de positions et d'idées sur ces sujets qui sont très importants. Toutefois, il me paraît tout à fait nécessaire que le Parlement poursuive, parallèlement au Gouvernement, ses réflexions en faveur de la défense des droits de l'homme ; les travaux conduits à cet égard par l'intergroupe de la Haute Assemblée me paraissent extrêmement positifs. Je crois que vous m'avez invitée à venir prochainement devant cet intergroupe pour poursuivre la discussion que nous avons aujourd'hui ; c'est bien volontiers que je viendrai.

En ce qui concerne la liberté d'expression, je partage totalement l'analyse de M. le sénateur Rouvière qui l'a évoquée à propos de l'incendie du cinéma Saint-Michel, car j'y suis moi-même très attachée. Mon point de vue est, d'ailleurs, plus celui de la citoyenne qu'un point de vue gouvernemental.

**M. Charles Descours.** Vous êtes tout de même ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères !

**Mme Edwige Avice, ministre délégué.** La violence n'est jamais une solution ; aussi n'ai-je rien à ajouter aux propos tenus par M. le sénateur.

Même en étant ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, je n'oublie pas que je suis une citoyenne. En effet, monsieur le sénateur, un débat comme celui-là, qui concerne la défense des droits de l'homme, nous oblige à réagir comme tel.

Vous avez posé, monsieur Rouvière, une question sur Chypre. Etant sinon inquiet, du moins un peu sceptique, vous souhaitez avoir certaines informations pour savoir si la situation a quelque chance d'évoluer.

Je voudrais simplement vous donner cette information : parmi les récents succès à mettre à l'actif de M. Perez de Cuellar, il faut compter la rencontre entre MM. Vassiliou et Denktash, les chefs des communautés grecque et turque chypriotes, lors d'une réunion qui a été organisée par le secrétaire général, à Genève, le 24 août dernier.

Cette rencontre est en soi un événement dans la mesure où elle pourrait marquer la fin de quatorze années de blocage de la situation à Chypre, l'intervention de l'armée turque ayant conduit, en 1974, à la partition de l'île, puis à l'autoproclamation d'une République turque de Chypre-Nord soutenue par la seule Turquie.

Chargé d'une mission de bons offices pour le règlement de la crise chypriote, M. Perez de Cuellar n'avait pu, à ce jour, obtenir l'accord des deux parties en présence sur les différents projets de règlement élaborés par lui.

Son mérite immense aura été de profiter d'un climat propice pour provoquer cette rencontre. En effet, depuis le début de l'année, deux événements sont intervenus, qui ont modifié en profondeur la situation dans cette région du monde : tout d'abord, le rapprochement entre la Grèce et la Turquie, symbolisé par la rencontre cet hiver, à Davos, entre MM. Papandréou et Ozal ; ensuite, l'élection d'un nouveau président à Chypre, M. Vassiliou, qui se montre très ouvert pour que soit trouvée une solution au problème de Chypre.

M. Perez de Cuellar aura su, à Chypre comme dans d'autres conflits régionaux, tirer avantage du climat général de détente que nous connaissons sur le plan international pour tenter de régler un différend dans lequel aucun des deux super grands n'est directement impliqué. Il faut dire que les réactions que nous avons enregistrées jusqu'à présent sont plutôt favorables et il s'agit non seulement d'un succès personnel pour le secrétaire général des Nations unies, mais aussi de l'affirmation du rôle important que l'O.N.U., organisme auquel nous sommes associés, joue actuellement dans le dénouement des crises régionales.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, les réponses nécessairement trop brèves, compte tenu de l'organisation des débats, que je pouvais faire aux questions que vous m'avez posées. Je me réserve toutefois, au-delà du débat d'aujourd'hui, et si vous le souhaitez, sur tous ces sujets et sur bien d'autres, non seulement de venir à nouveau devant vous, mais aussi de vous rencontrer pour aller plus loin. Je vous demanderai simplement, si vous le voulez bien, pour permettre à mes collaborateurs et à moi-même de vous donner tous les éléments d'appréciation que vous souhaitez, de nous faire connaître suffisamment à l'avance les questions qui vous intéressent afin que nous puissions y répondre le mieux possible.

J'attire dès maintenant votre attention sur la nécessité, puisque nous célébrons le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et que nous allons commémorer 1789, de nous montrer, en la matière, particulièrement réceptifs à un certain nombre de demandes nouvelles qui se manifestent partout dans le monde, notamment dans deux domaines : celui des droits au développement, puisque nous sommes confrontés, de plus en plus à l'échelon international, au problème des grandes pauvretés, mais aussi - c'est une réflexion à laquelle la commission consultative des droits de l'homme s'est livrée et qu'elle souhaite poursuivre - celui de l'évolution des sciences et techniques, qui nous conduit à imaginer de nouvelles protections pour les individus.

Cette réflexion est particulièrement riche aujourd'hui et doit être menée avec beaucoup de minutie, car nous sommes dans un monde où nombre d'abus peuvent être commis simplement par la diffusion, sans précaution, des sciences et techniques. « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». C'est un vieil adage mais, aujourd'hui, il est encore actuel et nous devons nous en souvenir quand nous débattons des droits de l'homme. *(Applaudissements.)*

**M. Pierre-Christian Taittinger.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Taittinger, pour répondre au Gouvernement.

**M. Pierre-Christian Taittinger.** Madame le ministre, je veux vous remercier d'avoir répondu complètement et loyalement aux questions qui vous étaient posées et d'avoir ainsi précisé un certain nombre de points sur lesquels nous sentions peut-être mal quelles étaient les positions du Gouvernement. Je vous dirai très simplement - et je suis sûr que M. Jacques Habert partagera mon sentiment - que la réponse que vous nous avez faite tout à l'heure, si elle était parue plus tôt, aurait sans doute évité le malaise que, dans tout le pays, par-delà les sensibilités, nous avons ressenti pendant quelques jours devant le silence, qui s'explique peut-être, du Gouvernement.

Puisque le droit d'interpellation n'existe plus, cette occasion de discussion, de dialogue, que nous donne la question orale permet au Gouvernement de mieux définir ses positions et de les expliquer, et aux parlementaires de dire ce qu'ils ressentent et ce que ressent avec eux la population française qu'ils représentent. Un tel dialogue est absolument indispensable, et je me réjouis, pour ma part, qu'il se soit déroulé aujourd'hui dans des conditions tout à fait satisfaisantes.

Puisque vous nous avez fait savoir que vous accepteriez de venir devant l'intergroupe, nous poursuivrons donc ensemble cette discussion, sur un certain nombre de dossiers plus particuliers dont il est peut-être difficile de parler à la tribune du Sénat.

Enfin, je souhaite, madame le ministre, que le Gouvernement de la République fasse preuve, à l'égard de ces questions, d'une vigilance identique à celle qu'a manifestée aujourd'hui l'ensemble du Sénat. *(Applaudissements.)*

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Mélenchon, pour répondre au Gouvernement.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Madame le ministre, je vous suis reconnaissant de la réponse que vous avez bien voulu m'apporter. Elle me permet de mesurer mon adhésion à la philosophie qui vous anime.

Vous avez bien voulu rappeler que droits de l'homme et lutte contre l'exclusion constituent une seule et même démarche. Vous avez ainsi touché au cœur même de ma préoccupation et bien mis l'accent sur la dynamique de la célébration du bicentenaire de la Révolution.

Vous avez évoqué les droits nouveaux qu'il fallait mettre à l'ordre du jour. Vous avez ainsi indiqué quels pourraient être les champs nouveaux à prospecter à l'occasion de cette célébration.

Enfin, vous avez bien compris ce que j'ai voulu dire à propos de l'Europe en indiquant que la mission des Français pouvait être, à travers la célébration des droits de l'homme, la conquête de droits nouveaux, l'assimilation entre lutte pour les droits de l'homme et lutte contre l'exclusion, bref, de proposer un pacte civique à l'Europe tout entière.

En définitive, vous avez, en répondant à nos questions, qui se voulaient conjoncturelles, fixé tout un programme, auquel, personnellement, j'adhère. Je vous en suis reconnaissant. *(Applaudissements.)*

**M. Jacques Habert.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Habert, pour répondre au Gouvernement.

**M. Jacques Habert.** Monsieur le président, M. Taittinger a présenté la remarque que je comptais moi-même formuler. Nous vous remercions, madame le ministre, d'avoir exprimé, en des termes sans équivoque, la position du Gouvernement, que nous approuvons tout à fait. Nous aurions simplement souhaité, en effet, que cette réponse ne tardât pas tant et que, dès les premiers jours, lorsqu'il est apparu que les événements récents d'Algérie étaient extrêmement graves, le Gouvernement s'exprimât comme vous venez de le faire.

Quoi qu'il en soit, merci d'être venue nous apporter toutes ces réponses.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ? ...

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

7

### DÉPÔT DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

M. Jean-Jacques Robert demande à M. le ministre des transports et de la mer ce qu'il entend faire pour renforcer la sécurité sur le réseau banlieue de la S.N.C.F., en particulier dans l'Essonne, et pour que des moyens suffisants en hommes et en matériel viennent enfin mettre un terme aux incidents dont sont victimes les usagers (n° 23).

M. Paul Loridant interroge M. le ministre des transports et de la mer sur la sécurité et le transport des habitants de l'Île-de-France, en ce qui concerne les transports en commun et les voies de communication terrestres.

Des centaines de milliers de personnes utilisent le transport ferroviaire de la région parisienne pour se rendre à leur travail. Chacun a encore en mémoire les graves accidents survenus au cours de l'été.

Il souhaite donc connaître les efforts qui seront faits par le Gouvernement pour améliorer la sécurité des usagers ainsi que ceux qui seront réalisés pour adapter les services au besoin des usagers, notamment sur la ligne C du R.E.R., où des dysfonctionnements de service allongent le temps de transport des voyageurs.

Il souhaite aussi connaître les projets du Gouvernement s'agissant de la mise en place de péages sur les autoroutes reliant les villes nouvelles telles que B 12 et A 14.

En effet, les axes transversaux à la périphérie de la région parisienne sont très mal desservis par les transports en commun. Ces ouvrages ne vont-ils pas aggraver le déséquilibre en faveur des routes dans l'Ouest parisien ?

Aussi, il lui demande si l'efficacité par des interconnexions programmées, la rentabilité économique et la sécurité pour les usagers seront les trois principes retenus pour construire un vaste réseau de communications terrestre autour d'une des principales villes européennes (n° 24).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement.

8

### RENVOIS POUR AVIS

**M. le président.** La commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation demande que lui soit renvoyé pour avis le projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (urgence déclarée) (n° 28, 1988-1989), dont la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

La commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation demande que lui soit renvoyé pour avis le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au revenu minimum d'insertion (n° 30, 1988-1989), dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

9

### REPRISE D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai été avisé de la reprise, en application de l'article 28 du règlement, de la proposition de loi visant à supprimer la procédure administrative de suspension du permis de conduire (n° 145, 1986-1987),

présentée par M. Claude Huriot, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 26 janvier 1987.

Acte est donné de la reprise de cette proposition de loi.

10

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du rassemblement pour la République, apparentés et rattachés administrativement, une proposition de loi relative aux destructions, dégradations et dommages commis au préjudice d'une association culturelle.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 56, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

11

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 27 octobre 1988, à neuf heures trente :

Discussion de la proposition de loi (n° 31, 1988-1989), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la prorogation du mandat des membres des comités économiques et sociaux régionaux.

Rapport (n° 51, 1988-1989) de M. Auguste Cazalet, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements est fixé au mercredi 26 octobre 1988, à dix heures.

#### Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au revenu minimum d'insertion (n° 30, 1988-1989), est fixé au mercredi 2 novembre 1988, à douze heures.

#### Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 *bis* du règlement, les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au revenu minimum d'insertion (n° 30, 1988-1989), devront être faites au service de la séance avant le mercredi 2 novembre 1988, à onze heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinq.*)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ROBERT ÉTIENNE

## QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRÉSIDENCE DU SÉNAT

(application des articles 76 et 78 du Règlement)

*Moyens du service d'information  
et d'orientation de l'éducation nationale*

30. - 25 octobre 1988. - **Mme Hélène Luc** expose **M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports** que pour répondre aux immenses besoins de formation qui existent dans la société, il est indispensable de satisfaire à la double exigence d'un engagement de crédits conséquents pour l'enseignement et du développement de tous les services de l'éducation nationale. Ainsi en est-il du service public d'information et d'orientation dont le rôle ne peut qu'être accru pour faire face aux demandes croissantes des jeunes, des familles et des équipes éducatives. Or le budget de l'enseignement pour 1989, pour la première fois, ne prévoit aucune création de poste de conseiller d'orientation ; maintient à soixante le recrutement annuel des élèves-conseillers d'orientation, entérinant et poursuivant ainsi la politique du précédent gouvernement ; envisage la fermeture des deux derniers centres de formation de conseillers d'orientation de province (Lyon et Strasbourg) après la suppression, en 1986, de Lille et Marseille, et en 1979, de Besançon, Bordeaux et Caen. Ceci hypothèque gravement le développement nécessaire des services et leur activité de recherche et de formation continue, et nie les besoins régionaux. Partageant les préoccupations de l'ensemble des organisations et des syndicats de conseillers d'orientation, elle dénonce les coups ainsi portés aux services d'information et d'orientation du ministère de l'éducation nationale et à l'action qu'ils mènent en faveur des jeunes et des familles et lui demande : le rétablissement d'un recrutement à hauteur des besoins ; pour 1989, 120 postes budgétaires d'élèves-conseillers d'orientation de première année ; le maintien et le développement du potentiel de formation ; une véritable politique de développement du service public d'information et d'orientation ; la reconnaissance de la qualification de psychologue des conseillers d'orientation par l'application de la loi de juillet 1985.

*Transfert à Brest des services techniques  
des phares et balises*

31. - 25 octobre 1988. - **Mme Hélène Luc** tient à exprimer à **M. le ministre délégué auprès du ministre des transports et de la mer, chargé de la mer**, sa vive réprobation à l'égard du projet de transfert des services techniques des phares et balises placés sous sa tutelle et installés depuis trente années à Bonneuil-sur-Marne. Non seulement cette opération a été menée dans le plus grand secret, le personnel n'ayant été associé à aucune concertation, mais elle aurait également pour conséquence fâcheuse d'aggraver encore plus la désindustrialisation de la région parisienne et du port de Bonneuil, deuxième port fluvial d'Ile-de-France. De plus, cette mesure de transfert à Brest causerait un grave préjudice à l'encontre des personnels de cet établissement et de leurs familles du fait de leurs attaches en matières professionnelle, scolaire et d'habitat dans la commune de Bonneuil et celles environnantes. Elle tient à lui faire savoir qu'elle est solidaire des personnels des services techniques des phares et balises dans leur refus de transfert de leur établissement. Elle lui demande donc de bien vouloir annuler toute décision de transfert qui traduirait en fait une volonté de démantèlement et de privatisation de cette activité.

*Longueur de la procédure d'adoption d'enfants français*

32. - 25 octobre 1988. - **M. Jean-Jacques Robert** expose **M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement** que en application des dispositions actuelles concernant la procédure d'adoption d'enfants français, les enquêtes administratives nécessaires à la constitution du dossier de candidature à agrément sont d'une durée trop longue. Il en résulte pour les parents potentiels, une attente insupportable, qui s'ajoute à une relance annuelle obligatoire de la procédure. Il lui demande de lui faire savoir si une accélération de ces démarches ne paraît pas devoir s'imposer, notamment dans le cas particulier d'un couple ayant omis de renouveler une année sa candidature à agrément et qui se voit contraint de subir à nouveau la même enquête administrative d'une longueur exceptionnelle.